SION, SAMEDI 19 MAI 1934

PARAISSANT LES MARDI, JEUDI ET SAMEDI

No 56 — 31e ANNEE

JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS

ET DE SION

Administration et expédition: IMPRIMERIE GESSLER, SION

Téléphone No 46 — Compte de Chèques postaux No II c 84

ABONNEMENT: Suisse un an Fr. 8.—. 6 mois Fr. 4.50. 3 mois Fr. 2.50. Etranger un an Fr. 20.—

ANNONCES: La ligne millimètre: Canton 8 ct. Suisse 10 ct. Etranger 12 ct. RÉCLAMES: 20 ct.

Régie des annonces: ANNONCES-SUISSES S. A. à SION, Genève, Lausanne et succursales

Hôteliers - Restaurateurs

Pour vos carnets

„Ordonnance de Police"

adressez-vous à l'„Imprimerie du Journal et Feuille d'Avis"

Téléphone 46

Carnets de compte

de 32 pages

A VENDRE A L'IMPRIMERIE DU JOURNAL

0.15 pièce - 10 fr. le cent

Grand Conseil

SÉANCE DU 17 MAI 1934

Présidence de M. Delacoste

Les incidents de hier font fleurir des sourires épanouis sur bien des visages. Jamais hall de gymnastique n'a trouvé meilleure destination que pour ces séances du Grand Conseil, et de mauvais plaisants parlent d'offrir des gants de boxe à certains de nos... honorables.

Elections au Tribunal cantonal

Par 66 voix sur 68 bulletins valables, M. Imboden est élu président au Tribunal cantonal, suivant la rotation prévue.

M. **Otto de Chastonay** passe à la vice-présidence par 77 sur 80 bulletins valables.

Election du 2me vice-président du Grand Conseil

Le candidat officiel à cette fonction est notre confrère du «Nouvelliste», M. Charles Haegler, représentant du district de St-Maurice.

Bulletins rentrés: 96.

M. Haegler est élu par 81 voix. Il remercie ses collègues du témoignage d'estime et de sympathie qu'on vient de lui donner, et se propose de rester le gardien farouche des libertés démocratiques.

La gestion

On reprend l'examen de la gestion, au chapitre du Département forestier.

M. **Metry** n'est pas d'accord avec la répartition des subsides fédéraux. On entend aussi une intervention de M. **Meyer** et quelques explications de M. **Lorétan.**

Le renflouement du chemin de fer de la Furka entraîne un long débat, car il s'agit de savoir dans quelle mesure les communes de la vallée de Conches y sont intéressées.

M. **Troillet** pense que la question sera réglée insensiblement, mais il n'y aurait aucun intérêt, par exemple, à mettre Taesch sous régie, ainsi que d'aucuns le voudraient.

Prennent la parole sur ce sujet MM. **Lorétan** et **Escher**, conseillers d'Etat, MM. **Metry, Petrig, Thenen.** Sur une intervention de M. Petrig et Metry, M. **Troillet** déclare que la dette de la commune de Taesch n'est pas prescrite.

L'Etat fixera un délai pour reconnaître la somme qu'elle doit, ou sinon, il n'aura pas d'autre solution que de la mettre sous régie et de répondre ainsi au vœu de nombreux députés du Haut-Valais.

Le président de la commission de gestion, M. **Maurice de Torrenté,** revient sur la question: les communes de la vallée de Conches doivent 175.000 fr. et elles ont pris l'engagement de les payer. Il importe que l'affaire soit liquidée au plus vite afin que le Conseil d'Etat soit en présence d'une situation claire. Pour M. **de Kalbermatten,** ce n'est pas seulement le district de Conches, mais aussi ceux de Rarogne et Brigue qui sont intéressés à ce chemin de fer. Les communes auraient pu, à un moment donné, trouver preneur pour leurs actions, mais l'Etat a refusé de leur livrer les titres, et maintenant elles sont désemparées. Mais, elles n'en sont pas seules fautives.

M. **Evéquoz** estime à son tour qu'il faut rapidement liquider ce différend, et qu'il importera de savoir si les communes doivent reprendre à l'Etat les 175.000 fr. d'actions.

Ce n'est pas au Grand Conseil à se prononcer là-dessus et ces discussions sont vaines.

M. **Morand** estime que le Grand Conseil doit faire des réserves et que si les communes intéressées ne payent pas, il y aura lieu d'examiner les responsabilités personnelles de chacun de ses membres.

Les postulats de la commission

Le Conseil d'Etat accepte le postulat 1 de la commission, puis le 2, et le 3 et 4 dont nous avons publié la teneur.

Le scandale de Rarogne

On en vient alors au postulat de la commission qui concerne l'affaire de Rarogne.

M. **Troillet** présente un rapport par lequel on apprend que la part de la commune de Rarogne pour la construction d'un canal s'est élevée à 628.000 fr., ce qui est vraiment un gros sacrifice pour une petite commune de 650 habitants. Cependant, le chef du Département de l'Intérieur ne voit pas la situation désespérée.

La dette actuelle est de fr. 500.000, couverte par des emprunts pour 400.000 et par des créances pour une somme d'environ 100 mille francs.

La surface assainie est de 278 ha., mais le défaut de numéraire empêche la mise en culture immédiate de ces terrains.

M. **Couchepin** relève le désordre étonnant qui sévit dans cette commune et spécialement dans ses comptes.

Pas d'encaissement d'impôts, pas d'assemblée primaire, pas de gestion, rien n'existait là-bas. De tout cela, M. Troillet n'a pas soufflé mot et c'est précisément cela qui a nécessité l'intervention de la commission.

Dans un exposé précis et vraiment accablant, M. **Metry** explique l'incurie qui régnait à Rarogne et donne des précisions sur la négligence des autorités et l'état misérable des finances.

La commission veut savoir si l'autorité de surveillance, en l'espèce le Conseil d'Etat, a fait son devoir dans cette affaire.

On ne saurait imaginer situation plus mauvaise que celle de cette commune.

Depuis des années, il n'y eut à Rarogne aucun règlement de comptes et aucune assemblée n'a été convoquée.

La dette provient du fait que l'on a négligé d'encaisser de grosses sommes, entre autres 120.000 fr. de propriétaires de terrains assainis.

L'Etat avait le devoir d'intervenir comme autorité de surveillance de la commune.

Le débat s'envenime, et M. **Troillet** accuse M. Metry de tenter ici un «procès politique» de la commune de Rarogne.

Protestation de M. Metry qui va plusieurs fois interrompre avec indignation l'orateur: « C'est faux! Ce n'est pas vrai! »

M. Troillet estime que M. Metry a exposé des points de vue de détail et qu'il ne saurait entrer dans ces considérations.

Le président de la commission, M. **Maurice de Torrenté,** estime que le Grand Conseil ne peut intervenir que pour autant que la responsabilité de l'Etat soit engagée.

Avec son humour habituel, M. **Couchepin** démontre le ridicule d'un contrôle qui permet de tels abus. En outre, il tient à le déclarer: si le rapport de l'Etat satisfait la curiosité de la commission sur la situation actuelle de Rarogne, il ne détermine en rien les responsabilités, et sur ce point de désaccord subsiste entre elle et lui.

Fougueux, M. **Metry** revient à la charge, et répondant à l'accusation de M. Troillet, il se défend de faire un procès politique et prouve son objectivité par des faits.

A son tour, M. **Gaspard de Stockalper** apporte au débat des précisions d'un intérêt suggestif et dont voici les principales:

I. — Au commencement de 1932, plusieurs citoyens de la commune de Rarogne adressèrent au Conseil d'Etat un recours sur la base des faits suivants, prétendus par eux exacts:

1. Depuis 1922 aucun budget ne fut dressé, aucun compte administratif ne fut rendu. Les impôts ne furent pas perçus.

2. La commune de Rarogne a eu de grosses dépenses pour les travaux d'assainissement. Aucun compte concernant ces travaux n'a été déposé.

3. La bourgeoisie a dû donner des biens bourgeoisiaux en garantie. Des forêts ont été réalisées pour un prix de fr. 70.000 uniquement pour assurer le service des intérêts.

4. Les recourrants prétendent que la commune a perdu par des négligences grossières, par son désordre, et sa mauvaise administration, une somme de fr. 400.000.

Par exemple, elle n'aurait pas fait rentrer les contributions aux travaux d'assainissement pour un montant de fr. 120.000.

Ces montants ainsi qu'une partie des impôts encaissés sont maintenant prescrits.

Les autorités communales se seraient rendues coupables de détournement des deniers publics.

Le président de la commune devrait lui-même être débiteur de sommes d'une certaine importance.

II. — Après de nombreuses démarches, les recourrants obtinrent que le Département de l'Intérieur fasse faire une enquête par MM. Roh et Arnold. Le rapport de cette enquête ne s'exprime que sur la situation financière de la commune et sur ses moyens de paiement. Les principaux points soulevés par les recourrants n'ont pas été traités dans cette expertise.

III. — Une nouvelle requête détaillée des recourrants basée sur le rapport Roh et Arnold, et demandant que les responsabilités soient établies, ne reçut aucune réponse du Département de l'Intérieur.

IV. — Les recourrants se trouvaient ainsi obligés de s'adresser au Tribunal fédéral pour déni de justice et retard non-justifié.

V. — La réponse du Conseil d'Etat à ce recours a été signée par M. Troillet, président du Conseil d'Etat, sans qu'elle ait été soumise au Conseil d'Etat.

Une enquête précise et sérieuse pour établir les responsabilités est indispensable.

M. **Gaspard de Stockalper** rappelle aussi que le recours au sujet des élections de 1932 n'est pas encore tranché et que durant une année — du 13 mars 1930 au 10 avril 1931 — le Conseil communal n'a pas tenu de séance.

Or, l'ancien conseil communal, malgré ses manquements, est toujours au pouvoir.

Au chapelet déjà long de griefs fondés et durs, M. de Stockalper ajoute beaucoup d'autres grains.

M. **Troillet** ne peut nier les faits. Il se borne à revenir sur la situation présente de la commune et sur les compétences de l'Etat, sans toucher aux points délicats qui sont le fond du scandale.

A ce jeu, cependant, il n'est pas très sûr et ses arguments paraissent faibles aux moins prévenus de ses auditeurs.

La religion de chacun étant suffisamment éclairée, et pour clore un chapitre épineux, de la session, M. Delacoste, en bon président, fait passer au vote, et par 56 voix contre 34 le postulat de la commission sur Rarogne est écarté. Tous les amis de M. Troillet s'entendirent ainsi pour étouffer un des scandales les plus révoltants de ces dernières années.

Si cela peut consoler nos lecteurs, M. Troillet fit pressentir qu'il y en avait d'autres, et s'étonna même en souriant qu'on n'eût soulevé que celui-là.

M. Gaspard de Stockalper lui répondit que pour parler des autres, on attendait le résultat de l'enquête, et que la Commission ne faillirait pas au devoir de les dénoncer tous.

Mais à voir avec quelle insouciance une majorité de députés accepte de passer l'éponge sur les excès de tous genres, mieux vaut ne pas se bercer d'illusions, et attendre avec crainte l'avenir.

Une déclaration de la minorité radicale

M. **Fama** lit la déclaration suivante:

Le Groupe radical, après avoir constaté l'importance du déficit de l'exercice 1933, atteignant environ 3 millions, et la gravité de la situation financière et économique, rappelle les faits suivants:

1. Le 26 avril 1932, le Conseil d'Etat, dans un message spécial, a reconnu qu'il était possible de comprimer les dépenses et a indiqué les moyens permettant, selon lui, d'atteindre ce but, notamment, la réorganisation des Services administratifs, la suppression ou la limitation des dépenses extraordinaires, la réduction des subventions et des traitements.

2. Ce message a été remis à la Commission des Economies, qui, en date du 27 mai 1932, a demandé à chaque Chef de Département de fournir, dans les trois mois, un projet définitif sur les différents points soulevés dans ce Message.

3. Il n'a pas été donné suite à cette demande, et, ensuite de cette dérobade, la Commission est arrivée à la session de novembre 1932, sans avoir pu accomplir sa mission.

4. La Commission du budget, en novembre 1932, a invité le Conseil d'Etat, à présenter, pour mai 1933, le plan d'exécution des mesures prévues dans le message susindiqué et ses conclusions ont été adoptées par le Grand Conseil et acceptées par le chef du Département des Finances, qui, parlant au nom du Conseil d'Etat, s'est exprimé comme suit:

« Pour arriver à bonne fin, il s'agira d'exécuter intégralement le programme que le Conseil d'Etat vous a soumis dans son message d'avril 1932. Pour ma part, j'ai l'intime conviction qu'avec les seuls points envisagés réorganisation des services, réduction des subventions et des traitements, nous pourrons annuellement réaliser une économie de 300 à 400.000 fr.

Le Groupe radical constate que si le Conseil d'Etat avait rempli sa tâche et s'était conformé aux décisions du Pouvoir législatif,

a) les économies auxquelles faisait allusion le chef du Département des Finances et atteignant 300 à 400,000 fr. par an auraient pu être réalisées en 1933 déjà;

b) la simplification de l'appareil administratif apparaissant comme réalisable à la lumière du rapport provisoire des experts, il en serait résulté une économie certaine pour l'Etat déjà dans l'exercice 1933, si cette expertise avait été faite (pour autant qu'elle était nécessaire) près de deux ans plus tôt, soit en juin 1932, au lieu de printemps 1934.

c) le caractère des conclusions adoptées par le Grand Conseil dans sa séance du 19 novembre 1932 et la situation financière devaient engager le Conseil d'Etat à ne pas créer de nouveaux postes et commandaient la plus grande réserve dans la repourvue de ceux devenus vacants; malgré cela, le Conseil d'Etat a créé l'un ou l'autre poste nouveau, et en a repourvu d'autres sans nécessité.

Ces faits établissent que le Gouvernement a méconnu les devoirs inhérents à ses fonctions, en ne prenant pas immédiatement les mesures que comportait une situation connue de lui, dont la gravité ne lui avait pas échappé, et qui a fait l'objet du réquisitoire prononcé en novembre 1933 par M. le Conseiller d'Etat Escher.

Soucieux de sa dignité, le Grand Conseil ne peut ratifier une gestion du Conseil d'Etat qui, durant deux ans, n'a tenu aucun compte des désirs et des décisions de la Haute Assemblée; en conséquence, le Groupe libéral radical ne peut pas donner son approbation pour l'exercice 1933.

Je vous propose donc de ne pas approuver la gestion. Mais la majorité conservatrice à la quasi unanimité l'approuve et la minorité reste ainsi sur sa déclaration de principes.

***

Le président Delacoste recommande aux députés de visiter l'exposition Joseph Morand.

L'incident Troillet-de Stockalper

M. Gaspard de Stockalper poursuit M. Troillet devant les tribunaux

M. Gaspard de Stockalper a déposé sur le bureau l'interpellation suivante:

Brigue, le 16 mai 1934

Au Grand Conseil du Canton du Valais
Sion

Monsieur le Président et Messieurs les députés,

Le soussigné, Gaspard de Stockalper, député à Brigue, a l'honneur d'adresser au Grand Conseil, la requête suivante:

Les membres du Grand Conseil n'ignorent point que le soussigné a été aujourd'hui, le 16 mai, immédiatement après la séance du Conseil, accosté sur la place publique, par M. le Conseiller d'Etat Troillet, sans un prétexte, insulté par lui, et ensuite brusquement souffleté et frappé à coups de pied.

M. le conseiller d'Etat Troillet est responsable de ses faits, et le soussigné a l'intention de déposer sans délai, une plainte contre lui.

Basé sur la loi du 21 mai 1840, sur les responsabilités du Conseil d'Etat, le soussigné a l'honneur de soumettre cette plainte au Grand Conseil et demande que celui-ci veuille bien prononcer, que le droit est accordé à M. de Stockalper d'appeler M. le conseiller d'Etat Troillet devant le juge pénal pour lui faire rendre compte de ses actes illicites.

Le soussigné demande que dans la présente session, le Grand Conseil s'acquitte des obligations et des devoirs prévus aux articles 7 - 8 - 10 de la dite loi, et désigne la commission, le juge et les rapporteurs, afin que cette plainte puisse suivre son cours sans délai.

Cette question demande une rapide solution et ne saurait être renvoyée à la session de novembre.

Le soussigné prie le Grand Conseil de bien vouloir lui soumettre sa décision.

Veuillez agréer, Monsieur le président et Messieurs les députés, l'assurance de ma parfaite considération.

Ce texte est à comparer avec celui dans lequel le « Nouvelliste » exposait jeudi matin, à ses lecteurs, le pugilat de la Planta:

MM. Troillet et de Stockalper n'auraient fait « qu'esquisser des gestes ». Cette interprétation d'un incident scandaleux est pour le moins plaisante.

Le différend Troillet-de Stockalper va donc rebondir, et la place de la Planta en sera doublement historique...

La séance est levée à midi.

***

Le rapport des experts

La séance est reprise à 14 heures sous la présidence de M. **Delacoste**

Par les voix de M. **Oscar de Chastonay** et M. **Gaspard de Stockalper,** la commission du budget fait savoir son opinion sur le rapport de M. Oetiker et sur celui de M. Maeder et M. Seiler.

Il y a entre ces deux rapports des experts des divergences de vues assez sensibles, et la commission est d'avis qu'il faille étendre à l'ensemble de l'administration les mesures de restriction.

La commission, après avoir espéré que les membres du Conseil d'Etat travailleront pour le bien du pays dans un esprit de saine collaboration, en arrive aux conclusions suivantes:

Affirmant, à nouveau, la nécessité urgente de réaliser la déflation budgétaire, en vue de rétablir l'équilibre financier.

Renouvellant les postulats déjà formulés et adoptés par le Grand Conseil, énonçant en particulier:

Que la réorganisation administrative doit défendre, non seulement, à l'Administration centrale, mais à toutes les branches de l'activité gouvernementale.

Que c'est au Conseil d'Etat qu'il appartient de présenter un projet général, de formuler des propositions concrètes de réforme administrative.

La Commission propose au Conseil d'Etat d'adopter la procédure suivante:

Le Conseil d'Etat est invité à présenter à la Commission, pour le 20 juin au plus tard, un rapport contenant les propositions générales des divers chefs de départements sur les réformes qu'ils estiment possibles, soit dans l'administration centrale, soit dans les autres branches de l'administration.

Sur la base des rapports des experts et du préavis de la commission, le Conseil d'Etat est invité à établir son projet définitif et à le soumettre, pour le 15 septembre, au plus tard, à la commission pour rapport au Grand Conseil, à la session de novembre.

Bien qu'il juge ces délais un peu courts, le Gouvernement, par l'organe de M. le Conseiller d'Etat **Escher** accepte de répondre aux vœux de la Commission qui va s'arroger des pouvoirs étendus.

***

Après avoir liquidé dans l'indifférence et le bruit plusieurs questions d'ordre secondaires, parmi lesquelles celles des centimes additionnels, le Grand Conseil examine les

Recours en grâce

Ce n'est plus le temps où M. Charvoz étudiait chacun de ces cas bien souvent navrants, en psychologue et en criminaliste averti, mais sans manquer à son devoir, la commission ne met plus à sa tâche un intérêt aussi vif.

La salle alors s'assoupit doucement et la plupart des recours sont impitoyablement écartés sur préavis du Gouvernement et de la Commission.

Le cas d'un certain G. entraîne cependant des discussions. Il tua un homme, au cours d'une rixe, mais on pouvait considérer qu'il était en cas de défense plus ou moins légitime et le Conseil d'Etat, par conséquent, préavise en faveur de la grâce.

La Commission s'y oppose, au grand étonnement de M. le Conseiller d'Etat **Pitteloud** qui n'a jamais vu que la Commission se montrât moins clémente que le Gouvernement.

On entend divers orateurs et finalement, le dénommé G. est libéré du reste de sa peine.

Depuis l'incident de la Planta, l'Etat n'a peut-être pas tort de se montrer moins sévère pour les affaires de coups et blessures.

L'incident Lorétan-de Stockalper

La fin de la séance est assez terne et rien de saillant ne survient, après les recours en grâce. Cependant, au dernier moment, M. le conseiller d'Etat Lorétan dépose une interpellation sur le bureau du Grand Conseil.

Il rappelle les propos que lui a prêtés M. Gaspard de Stockalper et les dément une fois de plus. Il les considère comme une atteinte à son honneur, puis demande au Grand Conseil la levée de l'immunité parlementaire contre son adversaire afin de pouvoir le poursuivre devant les tribunaux.

Il exige cette mesure encore, au cours de la session présente.

L'incident rebondit donc et nous en entendrons parler avant la fin des délibérations.

Son retentissement fut énorme, aussi bien dans le canton qu'au dehors, et n'est point fait pour rehausser le prestige de nos autorités.

Nous avons reçu...

« L'horaire Major Davel »

L'horaire du major Davel vient de sortir de presse.

D'un format réduit, il contient toutes les indications utiles au voyageur. C'est le meilleur marché des horaires: édition ordinaire 0.60; toile cirée 0.80.

Pendant les chaleurs prenez un

„LUY" SIPHON

apéritif et désaltérant idéal

Distillerie Valaisanne, S.A. Sion

Le „Journal et Feuille d'Avis du Valais a le grand chagrin d'annoncer le décès de

Monsieur
Jean-Charles de COURTEN
son ancien directeur,
décédé le 16 mai 1934 à Sion, après une longue maladie.

Nous dirons, dans un prochain numéro, ce que fut pour nous ce magistrat et cet ami qui s'était fait du journalisme un haut idéal.

Aujourd'hui, nous relatons seulement la brillante carrière du défunt afin de résumer ses qualités et ses mérites qui furent ceux d'un homme exceptionnel, et nous prions sa famille affligée de croire à nos sentiments de gratitude et d'attachement envers le cher disparu, de commisération sincère envers elle.

***

La carrière du défunt

Né à Sion en 1870, notre regretté ami était le fils de M. Frédéric de Courten. Les études classique qu'il fit aux collèges de Sion et Einsiedeln, furent brillantes; son intelligence était vive, sa mémoire étonnante et son jugement dénotait déjà un caractère bien trempé.

Les études classique terminées, il suivit le cours cantonal de droit, donné par le célèbre Dr. Cropt. Notaire en 1893, il s'établit à Sion, tout en continuant à s'instruire, à lire de nombreux auteurs, et à se former pour la carrière juridique. Bientôt après, il occupa les fonctions de greffier du juge de commune, greffier du Tribunal de district, jusqu'en 1901, où il fut appelé à présider de dernier, en remplacement de M. Jos. Ribordy, élu membre de la Cour d'Appel.

Consciencieux, intègre, ferme et énergique, M. de Courten ne tarda pas à s'affirmer comme juriste. Aussi en 1908 fut-il désigné comme candidat officiel à un siège de juge cantonal, mais il ne fut pas élu à la suite d'une compétention survenue entre lui et M. Jérôme Roten et M. Alexis Graven. Ce dernier obtint la majorité des suffrages.

Cinq ans plus tard, cependant, en 1913, le Grand Conseil, désireux de rendre hommage à ses qualités et à ses mérites, lui ouvrent à la presque unanimité des voix les portes du Grand Conseil.

Cette élection lui fit un plaisir compréhensible. Il avait atteint la plus haute fonction judiciaire du canton; il s'acquitta de sa tâche avec une conscience, une impartialité auxquelles tous rendaient hommage.

Hélas! son bonheur fut de courte durée. En 1921, désigné à nouveau comme candidat officiel de la région du Centre, il ne fut plus réélu à la suite d'une manœuvre que nous voulons passer sous silence.

M. de Courten, cœur sensible, fut éprouvé par cet affront qu'il ne méritait pas, il souffrit cruellement; sa santé s'en ressentit.

M. le conseiller d'Etat Burgener, qui était son ami intime, ne voulant pas qu'une force, une intelligence comme celle de M. de Courten fussent perdues pour le pays, lui confia alors la fonction de bibliothéquaire. M. de Courten l'accepta avec joie. Fin lettré, historien éminent, il trouva dans cette place de la consolation. Il aimait les livres, chercha à en améliorer le choix, et se consacra tout entier à cette nouvelle occupation.

Il se voyait à l'abri de toute épreuve; mais deux ans après, M. Burgener même fut mis injustement à la porte par M. Troillet. Le nouveau régime se débarrassa des fonctionnaires indépendants: M. de Courten fut remercié.

Ce nouvel affront fut le commencement du déclin. Depuis lors, l'état de sa santé empira; M. de Courten n'eut plus de ressort pour résister à l'artério-sclérose, qui fit des ravages rapides dans ce corps autrefois solide et robuste.

En bon chrétien qu'il fut toute sa vie, il quitta ce monde à l'âge de 64 ans pour entrer dans les demeures célestes où il jouira d'un bonheur que Dieu réserve aux hommes justes et consciencieux.

A côté de cette carrière juridique, M. de Courten qui s'intéressait beaucoup au développement et à la prospérité de Sion, occupa les fonctions de conseiller municipal. En outre, il revêtit les charges de membre de la Société d'histoire du Valais romand dont il fut un des fondateurs et à laquelle il resta fidèlement attaché jusqu'à sa mort. M. de Courten connut l'histoire de la Suisse et l'histoire du Valais comme peu de Valaisans les connaissent. Aussi lorsque la question des zones fut discutée devant le peuple suisse, il prit la plume et dans des articles très documentés, il rappela le sens et la portée des anciens traités.

Président de la section valaisanne de la Nouvelle Société helvétique, il voulait donner à ses concitoyens l'occasion de s'instruire sur tous les problèmes économiques, politiques et sociaux.

Président de l'Association belgo-suisse, il joua pendant la guerre un rôle important. Grâce à sa bienveillante intervention, de nombreux orphelins belges trouvèrent en Valais la paix et les caresses que les leurs ne pouvaient plus leur donner.

Il fut l'objet d'une marque de sympathie toute spéciale de Sa Majesté la Reine des Belges.

Au militaire, M. de Courten, qui avait hérité les qualités de chef toujours en honneur dans sa famille, commanda les bat. 11 et 12 et parvint au grade de lt.-colonel. Il n'aurait tenu qu'à lui d'avancer en grade. Il fut un officier capable, excellent tacticien sur le terrain, énergique, peut-être sévère, mais juste.

Dans ces notes biographiques, écrites hâtivement, nous n'avons pu parler de M. de Courten comme époux, comme ami. Ceux qui l'ont connu dans l'intimité, connaissent les trésors de bonté que contenait son cœur.

Les obsèques de M. de Courten

(Corr. part.) Le regretté défunt avait demandé dans ses dernières volontés, que ses obsèques fussent simples, sans aucune officialité.

† M. le Juge Célestin Francey

(Corr. part.) Une bien triste nouvelle vient de jeter dans le deuil la commune d'Arbaz: M. Célestin Francey, juge de la commune et receveur du district de Sion, vient de décéder à l'âge de 66 ans.

M. Francey était fils de Romain Francey, dont la mémoire est toujours regrettée et qui fut successivement juge et président de la commune. Il fit les études d'instituteur, carrière qu'il exerça pendant quelques dix ans, puis il fut appelé par le Conseil d'Etat au poste de receveur de son district. On sait avec quelle compétence M. Francey s'acquittait de sa tâche. Semblable à une horloge bien réglée, il marchait avec une ponctualité impeccable. Dans la vie publique, M. Francey, tout jeune citoyen encore, a remplacé son père dans les fonctions de juge de la commune, magistrature qu'il exerça avec la plus parfaite impartialité et une grande dignité jusqu'à sa mort.

M. Francey était le frère de MM. les Rds curés de Vissoie et Grimisuat et de l'ancien prieur de la maison du Grand St-Bernard, décédé il y a quelques années.

Epoux et père de famille modèle, M. Francey laisse dans la désolation une épouse aimée et des enfants chéris qui le pleurent aujourd'hui.

Il est mort en chrétien accompli. Le matin même de son décès il a assisté à la sainte messe implorant de Dieu qu'il aimait et adorait, les forces nécessaires dont le chrétien a besoin pour le combat de la vie. La mort l'a frappé subitement, mais elle ne l'a point surpris: le Tout-Puissant a cueilli le fruit mûr pour la paradis. Il lui aura déjà donné la récompense promise à ses bons et fidèles serviteurs.

Nous présentons à sa veuve éplorée, à ses enfants, à ses frères et sœurs et à ses proches, si brutalement frappés par cette subite disparition, nos condoléances émues. *C. B.*

STATISTIQUES MEDICALES INTERESSANT LE VALAIS

(Corr. part.)) Le dernier numéro (19 du 12 mai 1934) du Bulletin officiel du Service fédéral de l'hygiène publique nous fournit les renseignements suivants concernant notre canton: En date du 28 avril 1934, le nombre des Valaisans malades, en traitement dans les hôpitaux, était de 107, dont 32 étrangers à la localité.

Du 22 au 28 avril 1934, il y a eu 37 admissions (9 accidents, 1 malad. org. circulat., 3 appendicites, 11 malad. org. respirat. dont 1 aiguë).

Les cas de maladies transmissibles signalés du 29 avril au 5 mai 1934 sont: 2 scarlatine, dont 1 à Randogne et 1 à Martigny-Ville, 5 rougeole dont 1 à Brigue, 1 à Sierre, 1 à Randogne et à Bourg-St-Pierre épidémie, 1 cas de tuberculose à Sierre.

***

Parmi les communications présentées à Paris au comité parmanent de l'office international d'hygiène publique, celle qui concerne les recherches effectués en Nouvelle-Zélande sur plus de 80.000 enfants, conclut à une relation très nette entre la fréquence du goître et la faible teneur en iode, non pas de l'eau de boisson, mais du sol.

Dans les Pays-Bas, il y a des exemples frappants de relation entre la richesse en iode des eaux et le goître. Mais à cet ensemble de faits s'oppose la curieuse constatation faite de l'existence en Norvège, de goîtres, là où cependant, sous le rapport de l'iode, les conditions sont semblables à celles d'autres localités où le goître n'existe pas. Le relief du sol, les vallées profondes, le rôle des versants, des chutes d'eau, tout cela a plus d'importance que les conditions de nourriture et d'hygiène.

En Tchécoslovaquie l'on étudie une maladie des mineurs travaillant à l'extraction du radium, le cancer du poumon, dû peut-être à l'émanation du radium. *A. Gh.*

Celui à qui le travail quotidien suffit, est plus riche que celui à qui cent mille francs de rente ne suffisent pas.

***

Il faut s'habituer au respect dès l'enfance.

***

Les orgueilleux ne se respectent jamais.

La manie de la plaisanterie est la mort du respect.

Grand Conseil

SÉANCE DU 18 MAI 1934

Présidence de M. Delacoste

Naturalisations

La naturalisation valaisanne est accordée aux personnes suivantes:

MM. Cagna Pierre, mécanicien, à Sion (Italien),
Ferrero Pierre, mécanicien, à Sion (Italien),
Torti Enrico, son épouse et quatre enfants, domiciliés à Naters (Italien).
Félix Merazzi, Fully,
Charles Merazzi, Fully,
Philippe Kirsch, à Montana.

Une demande de réhabilitation est renvoyée au Conseil d'Etat.

Taux des communes

M. **Metry** estime, à propos du taux de la commune de Rarogne, que le Conseil d'Etat a outrepassé ses compétences, mais comme il ne fait pas de proposition, la question est liquidée après une intervention de M. **Troillet** et une réplique de M. **Metry.**

Secours au chemin de fer Monthey-Champéry-Morgins

En l'absence de ses collègues, M. **Martenet,** député-suppléant de Troistorrents, expose la question:

La compagnie du chemin de fer n'a plus d'argent en caisse et elle a dû arrêter ses paiements. Un secours du canton est urgent, si l'on veut bénéficier de l'octroi de la subvention de la Confédération.

La liquidation de la société et la cessation de l'exploitation entraîneraient des répercussions très graves et provoqueraient une sorte de désarroi dans la région, déjà atteinte par la crise.

Ce serait également une perte sensible pour l'Etat puisqu'il retire en impôts une valeur supérieure au subside qu'on demande aujourd'hui.

En effet, la Confédération est d'accord de prendre à sa charge le tiers de l'excédent des dépenses d'exploitation qui s'élèvent à francs 9626, à la condition que le solde soit supporté par le canton du Valais, c'est-à-dire un tiers par les communes et un tiers par l'Etat.

La part de l'Etat serait donc de fr. 3209 et cette subvention serait versée pendant deux ans.

De leur côté, les communes sont d'accord de faire un sacrifice.

La commission ne s'oppose pas à ce secours qui serait payé un tiers par l'Etat, un tiers par les communes.

MM. **Evéquoz** et **Gaspard de Stockalper** insistent sur le fait qu'il ne s'agirait que d'un secours provisoire. Il impoterait que les communes fussent d'accord sur la répartition de leurs charges et que l'Etat ne versât pas d'argent avant ce moment-là. Afin d'éviter des abus, l'Etat aurait un droit de surveillance dans l'administration du chemin de fer.

La seconde bataille de la Planta

La commission des pétitions par l'organe de ses rapporteurs MM. **Bacher** et **Edmond Troillet,** fait rapport sur les suites juridiques du récent incident de la Planta.

Le „courage" de M. Lorétan

M. le conseiller d'Etat **Lorétan** s'estimant lésé dans son honneur et dans sa situation par les propos de M. Gaspard de Stockalper, demande contre lui la levée de l'immunité parlementaire.

La commission accepte cette requête, à laquelle M. de Stockalper lui-même ne s'oppose pas:

« C'est moi, dit-il, qui ai suggéré à M. Lorétan de me poursuivre et je suis heureux qu'il ait enfin le courage de le faire.

Le procès qui s'ensuivra tournera d'ailleurs à sa confusion et constituera son arrêt de mort. »

M. de Stockalper est donc prêt à prouver que M. Lorétan a bien tenu sur M. Troillet les propos offensants que nous avons relatés, à savoir «qu'on ne peut pas être un honnête homme, et chef du Département des Finances avec M. Troillet ».

Un procès contre M. Troillet

De son côté, M. **Gaspard de Stockalper,** dans une requête que nous publions en première page, avait demandé au Grand Conseil de faire application de la loi de 1840 et d'instaurer un tribunal spécial pour juger l'incident de la Planta.

La commission ne peut répondre favorablement à sa demande: En effet, l'incident eut lieu sur la place publique, non dans l'enceinte du Grand Conseil, et M. Troillet n'agissait pas dans... l'exercice de ses fonctions.

Il y a comme cela des formules amusantes.

Voici d'ailleurs le texte de la commission:

« La commission estime que les faits de la plainte ne rentrent pas dans le cadre de l'article 6 de la loi de 1840. M. Troillet n'a pas accompli ses actes dans l'exercice de ses fonctions. La commission a entendu et appelé le conseiller d'Etat visé, lequel estime que les faits à la base de la requête de M. de Stockalper ne sont pas des actes relatifs à l'exercice de ses fonctions de conseiller d'Etat, et qu'il est loisible au requérant de le traduire devant les tribunaux ordinaires.

La commission partage également ce point de vue et — interprétant l'article de la loi du 21 mai 1840 — propose au Grand Conseil d'écarter la pétition de M. de Stockalper et de décider qu'il n'y a pas lieu de procéder à la composition du tribunal spécial dans le sens des articles 8 et 10 de la loi de 1840.

Plainte pénale peut être déposée devant les tribunaux ordinaires. »

M. **Gaspard de Stockalper** est pleinement satisfait, ce qu'il voulait, c'est éviter des incidents juridiques.

Il prend donc acte qu'il peut poursuivre M. Troillet devant les tribunaux ordinaires, sans avoir à s'inquiéter de la loi de 1840, et il annonce qu'il va déposer immédiatement une plainte pénale contre lui.

M. de Stockalper a choisi M. Metry comme avocat.

***

Pétition de la commune de Baltschieder

Une pétition de la commune de Baltschieder est écartée, après des interventions de MM. **Metry, Roten, Fux, Weissen.**

Elle demandait un secours étant donné qu'elle doit participer aux travaux d'assainissement de la plaine. M. **Troillet** assure néanmoins qu'on ne l'abandonnera pas.

Une pétition de la bourgeoisie de Loèche-Ville est renvoyée.

La séance continue et reprendra cet après-midi à 14 heures.

CANTON DU VALAIS

UN GENDARME BLESSÉ

(Inf. part.) L'autre nuit, un grave accident est survenu au gendarme Imhof: comme il circulait à motocyclette, entre Brigue et Viège, il voulut dépasser un véhicule et fit une chute violente. On l'a conduit grièvement blessé à l'hôpital de Brigue où ses amis forment le vœu qu'il se rétablisse rapidement.

XVIIme FESTIVAL DES MUSIQUES DU BAS-VALAIS - Monthey, 20 mai 1934

(Comm.) Pour tenir compte des temps difficiles de l'heure actuelle et rendre cette fête la plus populaire possible, le comité d'organisation a établi des prix extrêmement modestes. Ainsi la carte de fête ne coûtera que 5 fr., la carte de banquet (vin compris) 4 fr.; le livret de fête, jolie plaquette d'une centaine de pages, sera vendu 50 ct.; le vin de fête — un excellent fendant — 2 fr. la bouteille, etc.

Quant aux entrées, fixées à 1 fr., elles seront gratuites pour les enfants accompagnés de leurs parents.

Les nombreuses attractions réunies autour de la place d'armes, feront la joie des petits et des grands. Bref, tout concourra à créer à la cantine, comme dans les établissements de la localité, une atmosphère de chaude sympathie, qui fut, d'ailleurs, toujours celle des fêtes montheysannes.

Un service divin aura lieu à 10 h. 15.

Les différents discours de la journée sur la place ou à la cantine, seront amplifiés par un haut-parleur.

Après le concert des sociétés, il sera procédé à la remise de médailles aux vétérans cantonaux.

Pour se conformer à une décision prise il y a quelques années par l'assemblée des délégués de la Fédération bas-valaisanne des musiques, décision confirmée l'an passé à Martigny, un jury formé par MM. Hogstohel, clarinettiste solo de l'Orchestre S. R., 1er prix du Conservatoire de Paris, et Bodet, trompette solo de l'Orchestre S. R., 1er prix du Conservatoire de Paris, fonctionnera pendant le concert et fera tenir après la fête, à chaque société, la critique de sa propre production, ce qui ne peut que servir l'art musical et ceux qui se vouent à son culte.

Que tous les amis de la musique, de la saine gaîté et des franches lippées, se donnent rendez-vous à Monthey le 20 mai.

Le Comité de presse.

P. S. — La Compagnie du chemin de fer M. C. M. nous communique encore la bonne nouvelle qu'un train spécial sera organisée pour le retour après la fête. Il partira de Monthey-Ville à 19 h. 55, Champéry arrivée à 20 h. 50.

A tous les trains partant dans la matinée du 20 mai, de Champéry à Monthey, il sera délivré le billet de simple course valable pour le retour le même jour.

FÊTE ET CONCOURS CANTONAUX DES SOCIÉTÉSS DE CHANT
Martigny, 26, 27, 28 mai 1934

(Comm.) Les C. F. F. et les chemins de fer secondaires ont organisé à cette occasion des trains spéciaux avec prix très réduits que nous donnons ci-dessous.

Il n'y a donc aucune raison de ne pas accourir à Martigny accompagner les sociétés de la fédération cantonale et entendre les magnifiques concerts qui sont préparés.

Tous à Martigny, samedi 26 et dimanche 27 mai.

Trains spéciaux Sierre-Martigny et retour à Brigue: le dimanche 27 mai, les C. F. F. mertront en marche un train spécial de Sierre à Martigny et retour à Brigue, avec des tarifs très réduits. Ces billets spéciaux ne seront valables à l'aller et au retour que dans le train spécial qui partira de Sierre le dimanche 27, à 6 h. 15, prix du billet 2 fr. 75 (billet ord. 5.05), Granges-Lens, dép. 6 h. 22, fr. 2.35 (4.35), St-Léonard, dép. 6 h. 27, fr. 2.10 (3.85), Sion dép. 6 h. 34, fr. 1,70 (3.15), Châteauneuf, dép. 6 h. 39, fr. 1.45 (2.65), Ardon, dép. 6 h. 43, fr. 1.25 (2.30), Chamoson, dép. 6 h. 48, fr. 1.05 (1.95), Riddes, dép. 6 h. 52, fr. 0.95 (1.70), Saxon, dép. 6 h. 58, fr. 0.60 (1.10), Charrat, dép. 7 h. 04, fr. 0.35 (0.60).

Le train repartira de Martigny le même soir à 20 h. 30, avec arrivée à Brigue à 22 h. 04.

Il sera également délivré une deuxième catégorie de billets avec tarifs un peu moins réduits que les premiers. Mais ces billets seront valables à l'aller le samedi 26 mai ou le dimanche 27 par n'importe quel train prévu à l'horaire et pour le retour par le train spécial du 27 seulement. Voici les prix de ces billets, surtaxe pour train direct non comprise: au départ de Brigue fr. 6.45; Viège 5.70; Rarogne 5.10; Gampel 4.70; Tourtemagne 4.35; Loèche 4.00; Salquenen 3.55; Sierre 3.10; Granges 2.65; St-Léonard 2.35; Sion 1.90; Châteauneuf 1.65; Ardon 1.40; Chamoson 1.20; Riddes 1.10; Saxon 0.70; Charrat 0.40.

Direction Martigny-Bouveret: Ces mêmes réductions de tarifs seront également accordées aux voyageurs venant de la direction de Bouveret-St-Maurice. Il y aura des billets valables à l'aller le samedi 26 ou le dimanche 27 par n'importe quel train prévu à l'horaire et pour le retour le dimanche par le train de 20 h. 24 seulement.

Les prix de ces billets sont de fr. 3.25 (billet ordinaire 4.60), à partir de Bouveret, fr. 2.75 (3.85), de Vouvry, fr. 2.45 (3.50), de Vionnaz, 1.85 (2.65) de Monthey, 1.60 (2.30) de Massongex, 1.20 (1.80) de St-Maurice, 0.75 (1.10) d'Evionnaz, 0.40 (0.60) de Vernayaz.

Martigny-Châtelard: Samedi: il sera éventuellement organisé un train spécial si le nombre des participants le permet. Si tel est le cas, ce train sera annoncé par publications à Vernayaz et Salvan.

Dimanche: un train partira de Salvan à 13 h. et repartira de Martigny le soir à 23 h.

Martigny-Orsières: Un train spécial quittera Martigny dimanche soir 27, à 23 h.

FÊTE ET CONCOURS CANTONAUX DE CHANT. — Martigny, 26-27-28 mai

Un concours de groupes costumés

(Comm.) Huit jours à peine nous séparent de cette manifestation qui s'avère déjà devoir être grandiose; 1300 chanteurs sont inscrits.

Les répétitions d'ensemble du concert de réception ont commencé sous la direction de M. le professeur Aeschlimann, qui disposera d'une masse chorale de 150 chanteurs fournis par la Schola Cantorum, le Chœur d'hommes, des demoiselles de Martigny et de l'Orchestre régional fort de 35 musiciens.

Les C. F F. ont accordé des réductions importantes sur le tarif, qui permettront à tous de venir passer quelques heures à Martigny et de constater les progrès réalisés par nos sociétés de chant.

Pour donner plus d'attrait au cortège, les sociétés sont invitées à y participer costumées; trois prix récompenseront les groupes les mieux présentés.

Retenez déjà ces dates: 26, 27, 28 mai.

Commission de presse.

CRANS S. SIERRE

Festival des musiques du Valais central

On nous prie d'insérer:

Vous pensiez peut-être, chers lecteurs, que la série des festivals des musiques était terminée et vous risquiez d'oublier un des plus importants: celui de la Fédération du Valais central que la Cécilia de Chermignon a été chargée d'organiser. Il revêtira, cette année-ci, un caractère tout spécial, nos musiciens ayant cherché l'altitude pour pouvoir monter toujours plus haut.

En effet, Crans, l'élégante station de sports qui a connu tant d'admirateurs grâce à sa beauté naturelle, a été choisie pour être le lieu de cette fête musicale qui groupera, le 3 juin prochain, 17 sociétés et plus dans ce magnifique cadre alpestre.

L'organisation de cette manifestation ne peut manquer d'être réussie. Un menu bien choisi, un vin de premier choix satisfera les plus difficiles. Le déplacement que vous ferez, chers amis du Centre et du Bas, ne sera pas regretté. Le funiculaire a eu, du reste, la bonne pensée d'accorder aux sociétés pour ce jour là le prix réduit de 2 fr., aller et retour. Un service d'autocar assurera le service de la gare à la place de fête. Vous aurez, en outre, l'occasion d'assister à un culte en plein air. Quoi, tout ce qu'il faut pour passer agréablement votre dimanche et marquer, par votre présence, votre sympathie, votre appui moral et financier à nos vaillants musiciens.

Retenez donc la date du 3 juin et tous à Crans.

CHEZ LES AGRICULTEURS DE NENDAZ

(Comm.) Les agriculteurs de Nendaz sont informés que samedi soir, 18 crt., à la grande salle communale de Basse-Nendaz, une conférence sera donnée sur l'organisation de la « Fédération valaisanne des protucteurs de fruits et légumes ».

Ordre du jour: Conférences; lecture des statuts; constitution du syndicat; nomination du comité; divers.

Ces conférences seront données par M. Flueler, directeur de la Fabrique de conserves de Saxon, et M. Roduit, secrétaire de la Société valaisanne de pomologie.

Tous les agriculteurs qui s'intéressent à la question sont cordialement invités.

LE KATHOLIKENTAG LUCERNOIS

La journée catholique lucernoise avait attiré une foule inattendue de citoyens. C'est devant 20.000 personnes que Mgr. Ambushl et M. le conseiller d'Etat Escher prononcèrent leurs discours.

Les journaux de la Suisse allemande font de grands éloges du discours du président du Conseil d'Etat valaisan qui en une forme impeccable, et dans une éloquence de tribun, rappela les relations qui ont uni Lucerne et le Valais au 17me siècle et définit le programme catholique.

Chronique Locale.

A PROPOS DE L'EXOSITION MORAND

Le rédacteur de la « Feuille d'Avis », ayant sous sa signature publié dernièrement un article sur l'exposition de M. Jos. Morand, l'Administration du journal déclare que cet article n'engage que le rédacteur.

Avec son franc parler, M. A. M. a dit ce qu'il pensait de l'exposition de M. Morand. Son jugement sur l'œuvre du regretté artiste n'est pas partagé par tout le monde. Des personnes compétentes en art apprécient le talent de M. Morand et en font un grand éloge.

Certes, M. A. M. eût préféré émettre son opinion du vivant de M. Morand. Ce dernier aurait accepté cette critique, car il aimait la sincérité et la franchise, qualités qu'il pratiqua toute sa vie. L'opinion d'un critique ne peut naturellement ternir l'excellent souvenir que tout le Valais conserve du défunt qui fut modeste, humble, au cœur noble et généreux.

L'Administration.

LES AMATEURS DE QUILLES

(Comm.) Le Café Studer, à Arvillard-Salins, organise pour le 20 mai un match aux quilles. Il donne des prix en espèces. C'est une occasion de pratiquer un sport très salutaire, en plein air.

A LA PISCINE

(Comm.) La piscine de natation sera ouverte dimanche. L'horaire paraîtra dans le prochain numéro.

GRANDE SALLE DU CASINO

Dimanche 20 mai, à 10 h. Sujet: Pentecôte, Puissance de l'Esprit de Dieu, par le pasteur A. Malan.

PHARMACIE DE SERVICE

Dimanche 20 mai (Pentecôte). Darbellay.

Le Sports

FOOTBALL

Sion I-C. O. A. Paris, dès 15 heures
Sion juniors A.-Sion juniors B., dès 13 15
Dimanche de la Pentecôte, 20 mai

A la veille du match qui opposera l'équipe française du C. O. A. de Paris à la première équipe du F. C. Sion, il est intéressant de donner quelques renseignements sur la formation des équipes en présence.

Les Français forment un tout homolège et rapide et lors d'une rencontre à Paris le F. C. Fribourg I, renforcé de 4 joueurs de Young-Boys, de Berne, a dû s'incliner devant le cran et la science des Parisiens.

Au but nous trouvons Morbello, joueur adroit, décidé et souple dont la valeur est démontrée par le fait que les dirigeants le préfèrent à Crepay, son remplaçant, ce dernier étant sélectionné universitaire.

Au backs, Ulloa, sélectionné espagnol, est assisté de Ternus et ces deux hommes forment une défense solide de tout repos.

La ligne d'hall-backs, résistante et puissante, est composée de Dubois, Haas II et Obach, sélectionné corporatif français. C'est cependant dans la ligne d'avant que l'on rencontre les meilleurs éléments de cette équipe. Dorange est un international universitaire, Velasco ne doit qu'à son origine espagnole de ne pas être sélectionné pour l'équipe de Paris. Meyer, ancien joueur du Racing de Strasbourg, est sélectionné militaire. Nachba, est un joueur infatigable à sa place d'inter, et Haas I est joueur du club français, sélectionné de Paris. Remplaçants: Crepay, Cadon, Penalba.

Afin de pouvoir opposer une résistance efficace, à tous ces as de la balle ronde, les Sédunois ont renforcé leur équipe qui se présentera dans la formation suivante:

de Kalbermatten VI ou Seever; Lorétan et Wirthner; Gerber, Wenger et Canevascini; Pasquini, Gölz, de Werra, Mutter et Gutknecht. Remplaçants: Vadi, Gay et Oggier.

Chacun peut donc espérer assister à une partie palpitante entre deux équipes de valeur.

Avant le match, rencontre entre les deux équipes de juniors du F. C. Sion pour le championnat valaisan.

DANS LES SOCIÉTÉS

Ski-Club Sion

Vu que plusieurs membres du S. C. S. sont empêchés de prendre part à la course du Monte Léone, fixée le 20 mai, celle-ci est renvoyée définitivement pour le dimanche 27 mai 1934.

Une des causes de ce renvoi et le dernier entrainement, sur le tremplin des Plans, aux Mayens de Sion, d'un de nos meilleurs membre de notre club, qui va tenter de battre tous les reccords en faisant le plus grand «saut» de sa vie.

C. S. F. A.

C'est entendu chères Clubistes, Dimanche le 20 Mai, toutes à la montagne. Sacs bien pourvus et de bons souliers, car il n'y aura point de cars. C'est la crise, faisons des économies.

Rendez-vous devant le couvent des Capucins. Messe à 6 h. 30. Départ à 7 heures, pour...?

Toujours plus haut avec fierté,
Ah! qu'il fait bon d'aller grimper.

Le Comité.

Grand Chœur de la Fête des Vendanges

Ce soir vendredi à 20 h. 30, Répétition pour les hommes:
Ténors: Café Industriels;
Basses: Café de la Planta.
(Hymne final). Très important.

Chœur mixte de la Cathédrale

Dimanche àà 10 h., office pontifical, solennité de la Pentecôte. Pas d'«asperges», pas de retard.

Boîte aux lettres.

Les articles publiés sous cette rubrique le sont sous la seule responsabilité des correspondants

LA REPONSE DE M. CONSTANTIN

M. l'instituteur S. me prend violemment à partie parce que j'ai répondu à un article aussi bête que méchant, dont il se défend d'être l'auteur.

Cette mise au point, que du reste, je maintiens textuellement, serait, d'après lui, la preuve d'un incommensurable orgueil. J'aurais, paraît-il, dénigré l'ensemble du personnel enseignant de la commune. Non, M. S., j'ai seulement dit leur fait à ceux dont ma présence gênait les petites combinaisons et qui réclamaient ma démission.

Admirez l'humalité de ce groupe d'instituteurs dont M. S. se fait le porte-parole: que je commence par me faire doux comme un agneau et que je me mette à leurs pieds pour avoir leurs bonnes grâces. Non, monsieur, et quelles que soient les difficultés que vous chercherez à me créer, et les inconvénients qui pourraient en résulter pour moi, je continuerai à faire mon devoir.

M. S. pense faire preuve d'intelligence en décochant à un conseiller, qui n'est absolument rien dans notre polémique et qui ne peut être rendu responsable des violences de M. S. des calembredaines datant déjà de quelques générations. Cela dénote bien sa mentalité. Je pourrais, moi aussi, sans remonter aussi loin, dire à M. S. qu'il y a bien des choses à balayer devant sa propre maison.

Bref, je ne veux pas abuser de la patience des lecteurs, qui, à part ceux de notre commune, ne comprendront pas grand'chose à cette chicane qu'on m'a cherché.

Toutefois, qu'on me permette encore cette réflexion: Si le style, c'est l'homme, toutes les personnes qui ont lu l'article de M. S., même celles qui n'ont pas le privilège de le connaître, n'auront pas manqué de constater que M. S. s'est dépeint sous de peu flatteuses couleurs.

Constantin Jules

SERVICE RELIGIEUX

le 20 mai:

Dimanche de la Pentecôte

A la cathédrale. — 5 h. 30, 6 h., 6 h. 30 et 7 h. 30, messes basses. — 7 h., messe et communion générale des jeunes gens. — 8 h. 30, messe chantée, sermon allemand. — 10 h., grand'messe pontificale, sermon français. — 11 h. 30, messe basse, sermon français.

Le soir. — 4 h., vêpres pontificales. — 8 h., dévotion du mois de mai.

Aucune idée ne s'impose à coups de bâton.

***

Le respect des opinions se justifie par la loyauté de ceux qui les ont.

✝

Monsieur et Madame Emile Clapasson et leurs enfants, à Sion, ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur fils et frère

Etienne

décédé à Sion jeudi le 17 mai, à l'âge de 8 ans.

L'ensevelissement aura lieu samedi à 10 h.

POMPES FUNÈBRES DE LA VILLE DE SION
Vvè O. MARIETHOD
Rue du Rhône Tél. 181
CERCUEILS - COURONNES
Dépôt de R. MURITH, S. A., Pompes funèbres catholiques de Genève

Dr Ph. Amherdt absent
du 20 au 27 mai 1934.

Perdu
à Vétroz, le jour du Festival, une montre et un pantalon de cuir. S'adresser au Conseil d'administration contre récompense.

ON CHERCHE Jeune fille
sérieuse pour aider au ménage et servir au café. S'adr. au Café de l'Avenue, Bramois.

On demande
une
Sommelière
S'adr. au Café des Alpes, à Bramois

On demande une apprentie-couturière
pour dames
S'adr. aux Annonces-Suisses Sion.

On cherche une forte
fille de cuisine
connaissant ce travail. Bon gage. Hôtel du Cerf, Sion.

Personne
cherche des travaux de nettoyage.
S'adr. au bureau du journal.

Instituteur
prendrait des enfants à la montagne, en pension dans chalet neuf. Leçons.
S'adr. aux Annonces-Suisses Sion.

VOYAGEUR
visitant bureaux, administrations, etc., demandé de suite. Vente à compte ferme ou commissions. Bon gain. Offres sous chiffres C 90616 X, Publicitas, Genève.

Voyageurs-Représentants
demeurant dans leurs districts pour Martigny, Sion et Haut-Valais. Articles de ménage. Vente aux particuliers. Carte rose, frais et bonne commission. Place stable. Offres sous chiffres H 90628 X., Publicitas, Genève.

Café Studer
ARVILLARD, SALINS
Dimanche 20 mai 1934
Grand Match aux Quilles
PRIX EN ESPÈCES
Consommations de 1er choix

APPARTEMENT
à louer et 1 chambre meublée. S'adresser Magasin AU DELUGE. SION

A LOUER
pour le 1er août, appartement neuf de 3 chambres, cuisine, salle de bain, petit jardin, confort moderne.
S'adr. au bureau du journal.

A louer Mayens de Nendaz
joli châlet meublé
5 lits, eau courante.
S'adr. au bureau du journal.

A LOUER
pour la saison, sur la route des Mayens de Sion, un **petit appartement** Bien situé. Conviendrait pr enfants.

A LOUER
un appartement remis à neuf, 3 chambres et cuisine.
S'adr. au bureau du journal.

Jardin à louer
A louer aux Vieux-Ronquoz un champ de 600 toises, déjà tourné au tracteur. S'adresser au Pénitencier.

A VENDRE
à la Rue du Rhône, immeubles pouvant être transformés en magasins. S'adresser aux Annonces-Suisses S. A. Sion sous chiffres AS. 4797 Si.

Grande Boucherie PISTEUR
anciennement ROUPH
36 bis, rue de Carouge
GENÈVE

	Le Kg. fr.
Rôti	1.50
Bouilli	1.20
Ragoût mouton	1.80
Graisse rognon	0.70

Téléphone 42.059
Envois contre remboursement

A vendre une
poussette moderne
S'adr. aux Annonces-Suisses Sion.

A vendre
un beau chien
croisé Dobermann. S'adr. à Perrier Maurice, aux Ronquoz, Sion.

Campagne
de 42.000 m2 d'un tenant 50 canadas de 12 à 15 ans ainsi que nombreux d'autres grands arbres, à vendre à de très bonnes conditions, y compris bâtiment neuf, 2 logements.
Autres propriétés arborisées également. S'adresser aux **Annonces-Suisses** S. A. SION.

Potager et calorifère
à vendre d'occasion. S'adresser: Maison Pellet, Route de Conthey, Sion.

Foin à vendre
A vendre bon foin de verger.
S'adr. au bureau du journal.

TIMBRES CAOUTCHOUC
S'adr.: bureau du journal.

Pour trouver tous corps cachés!
lisez ce nouveau livre de
l'Abbé Mermet
PRIX : Fr. 5.—
Imprimerie du Journal et Feuille d'Avis du Valais
Sion — Téléphone No 46

Lames à planchers et à plafonds
de la **PARQUETERIE D'AIGLE**
Charpente, Planches, Bois de chauffage
BRUCHEZ & BERARD - Scieries
Sion (tél. 87) **Riddes** (tél. 11)

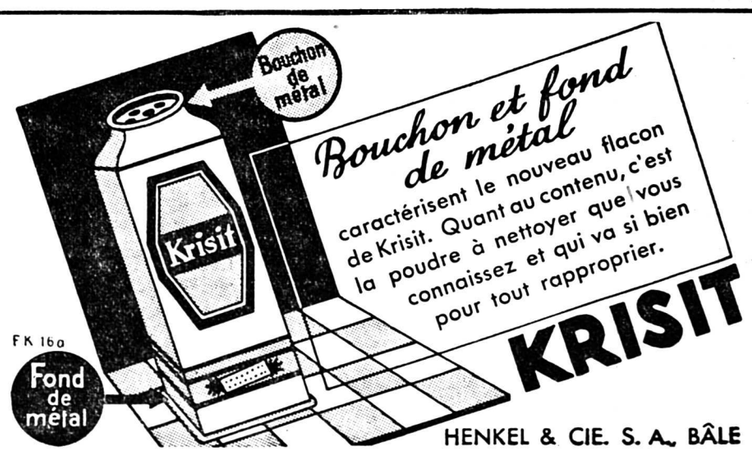

Bouchon et fond de métal
caractérisent le nouveau flacon de Krisit. Quant au contenu, c'est la poudre à nettoyer que vous connaissez et qui va si bien pour tout rapproprier.
KRISIT
HENKEL & CIE. S. A., BÂLE

Dimanche 20 mai 1934
Grande Kermesse
organisée par la fanfare « UNION », Vétroz
Emplacement du festival
Jeux divers - Tombola - Cantine - GRAND BAL
Petite restauration et vins de choix

Ou irons-nous le dimanche 20 mai ?
Une jolie promenade vous est offerte gratuitement.
Allez tous au
d'inauguration du CAFÉ CENTRTAL, à Plan-Conthey
GRAND BAL
Bal champêtre — Orchestre Joyeux Trio
Transport gratuit par car, départ dès 13 h. devant la place de la Planta
Se recommande, E. Torrent.

Grand concert
Dimanche 20 mai (Pentecôte), à partir de 15 heures, à
Veysonnaz
donné par les petits chanteurs de Notre-Dame de Sion.
Concert d'orgue et violon. Messe chantée à 9 h. 30.
Service de car depuis la place du Midi.

GRAMOS, DISQUES, AIGUILLES
RÉPARATIONS
Articles électriques
Dépôt des lampes des Services Industriels
Eug. Lorétan, Grand-Pont, Sion

Abonnez-vous au „Journal et Feuille d'Avis du Valais"

Pour vos nettoyages, employez notre
aspirateur à poussière
VENTE — LOCATION — ABONNEMENT
Magasin Fessler
Rue de Conthey SION Tél. 504
Radios — Gramos — Instruments de musique

Machines à écrire
Nos réparations et revisions sont garanties. Nous sommes organisés pour mettre une machine à votre disposition, pendant que nos spécialistes procèderont à la revision de la vôtre, que nous prendrons et rapporterons à votre domicile. Nous échangeons votre machine usagée de n'importe quelle marque contre une machine moderne à des conditions très avantageuses. Sur désir vous pouvez payer la différence par de modestes acomptes mensuels. Demandez sans engagement notre offre O 4.
HENRI ZEPF, Agence ERIKA & IDEAL
LAUSANNE, Pl. centrale 8, tél. 32257

SOCIÉTÉS !
Faites imprimer vos statuts, cartes de convocation, programmes, circulaires, cartes de soirées, enveloppes, entêtes de lettres, affiches, à l'IMPRIMERIE DU JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS
SION TÉLÉPHONE No 46

Fête Cant. Valaisanne de Chant
MARTIGNY
26 - 27 - 28 MAI 1934
30 sociétés — 1300 chanteurs — 3 grands concerts.
Cortèges — Costumes valaisans — Attractions — Bal.
TRAINS SPECIAUX CANTINE COUVERTE

PROMENEURS
arrêtez-vous au **CAFE BELLE-OMBRE**
PONT DE BRAMOIS
où vous trouverez toujours toutes les spécialités du pays et des vins de 1er choix
H Kittel-Bovier. propr.

XVIIème FESTIVAL des Musiques du Bas-Valais
le 20 mai 1934, à
Monthey
NOMBREUSES ATTRACTIONS

LE NOUVEL
HORAIRE DE SION
EST EN VENTE AU BUREAU DU JOURNAL A RAISON DE
15 CENTIMES
L'EXEMPLAIRE

Avis aux Ménagères
NOUVEAU-NÉ
COMPTOIR AVICOLE RUE DE SAVIÈSE :: SION
Oeufs frais de la maison — Saucisses — Saucissons
Viande salée — Fromage
Prix et qualités très intéressants
Ouvert du matin à midi.
François Duc.

Le rapport de la commission de gestion sur la situation financière

présenté par M. le député A. Bruttin

Les comptes de l'année 1931 présentaient sur le budget de la même année une amélioration de fr. 300.000 environ.

Le déficit de l'année 1932 aussi fut inférieur de fr. 483.000 aux prévisions budgétaires.

Nous ne pouvons, hélas! pas en dire autant des comptes de l'année 1933.

Alors que le budget prévoyait un excédent de dépenses de fr. 1.103.858.80, y compris les crédits supplémentaires, les comptes ordinaires de l'administration bouclent par une perte de fr. 1.401.373.49, soit avec une augmentation de déficit de fr. 297.514.69.

Notons, en passant, que dans les chiffres cités, l'amortissement de la dette publique a été, en 1933, de fr. 100.000 inférieur à celui qui a été effectué en 1932.

En outre, les dépenses effectuées hors budget se montent à fr. 1.711.191,99, ce qui porte l'augmentation des dettes de l'Etat à fr. 2.832.565.48, et le total de la dette publique à fr. 37.224.981.72.

L'an passé, le rapporteur de la commission de gestion disait, dans son rapport: « D'ici quelques années, lorsque nous aurons exécuté les divers travaux décrétés (routes reliant la montagne à la plaine, autres routes, bisses et améliorations foncières) notre dette s'élèvera à plus de 40 millions, sans tenir compte des déficits d'exercice probables.»

Or, force nous est de constater que si l'exercice 1934 approche comme résultat de celui que nous examinons, le total de la dette de l'Etat aura, à la fin de cette année, dépassé les 40 millions, et nous n'aurons, de loin, pas réalisé tous les projets qui ont été décrétés.

Je n'insisterai pas sur l'urgence qu'il y a, pour l'Etat à réaliser des économies. Le mot « économie » a été le Laitmotiv d'une grande partie de nos délibérations depuis le début de la législature actuelle; tout le monde est persuadé que les économies sont indispensables; mais tâchons d'être objectifs et essayons de voir s'il a été fait quelques efforts dans ce sens et ce qui a été fait.

Messieurs, la commission de gestion de l'exercice 1932 a émis onze postulats qui ont été acceptés, en partie seulement, pour étude, par le Conseil d'Etat et dont sept avaient pour but de provoquer des économies dans notre ménage cantonal.

Reprenons ces postulats et voyons quels sont ceux dont le Conseil d'Etat a tenu compte.

1. Examen de l'opportunité de la réduction du nombre des députés.

Le Conseil d'Etat a délibéré sur cet objet mais n'est pas encore en mesure de faire des propositions fermes à ce sujet au Grand Conseil.

Du reste, cet objet sera traité dans cette session lors de la discussion de la motion déposée par M. le député Schroeter.

2. Réorganisation des services de l'Etat et réadaption des traitements.

La réadaptation des traitements a été décidée par le Grand Conseil dans la session prorogée de février 1934.

Quant à la réorganisation des services de l'Etat, nous ne pouvons que regretter très vivement que le Conseil d'Etat ne soit pas en mesure de nous faire des propositions à ce sujet, et que cette réorganisation soit remise à l'automne.

Des détails sur cette réorganisation seront donnés, lors de la lecture du Message que le Conseil d'Etat remettra au Grand Conseil sur le rapport provisoire des experts, au cours de cette session.

3. Assentiment du Conseil d'Etat pour l'engagement des employés provisoires.

M. le président du Conseil d'Etat nous a déclaré qu'aucun employé auxiliaire n'avait été engagé à l'Administration centrale.

Nous regrettons, par contre, plusieurs nominations définitives qui ont été faites dans le courant de l'année 1933, depuis la session du printemps dernier.

4. Préposés aux poursuites à traitement fixe.

L'étude faite par le Chef du Département compétent a abouti à un préavis négatif. Nous croyons cependant qu'un nouvel examen de la question est nécessaire et devra être fait lors de la réorganisation administrative.

5. Comptabilité uniforme pour les divers établissements de l'Etat: Ecoles d'agriculture de Châteauneuf et de Viège, colonie pénitentiaire de Crête-Longue, Maison de santé de Malévoz et Domaine du Grand-Brûlé.

Nous devons constater que les comptes de ces divers établissements sont présentés cette année encore d'une manière différente. Les amortissements, par exemple, ne sont pas passés uniformément; certains comptes n'en prévoient même pas; l'intérêt du capital engagé est calculé pour la Maison de santé de Malévoz, tandis qu'il n'est pas calculé pour les autres.

Nous insistons pour que le service de la comptabilité générale organise un système qui puisse être appliqué à tous ces établissements, et spécialement que les amortissements soient comptabilisés d'une manière uniforme, et non pas tout simplement passés en dépenses et par le débit du compte de l'Etat.

6. Revision des indemnités de déplacement.

Ce postulat a été liquidé par un règlement approuvé par le Grand Conseil dans la session de février 1934.

7. Ralentissement des travaux.

Nous constatons à cet égard que les dépenses pour travaux spéciaux, comptabilisés hors budget, s'élèvent à fr. 1.639.634.25, ce qui est le chiffre le plus considérable qui ait jamais été atteint.

Messieurs, Cette récapitulation que je viens de vous faire permet de constater qu'à part la question des traitements et des déplacements du personnel, tout est encore à faire pour obtenir une réduction des dépenses de l'Etat.

Passons à l'examen des comptes proprement dits:

La comptabilitée st bien tenue, avec beaucoup de soin; les pièces justificatives des dépenses se trouvent annexées aux comptes; nous demandons toutefois l'établissement de pièces comptables pour les recettes comme pour les dépenses.

Le compte-rendu du compte d'administration, qui occupe 70 pages ne donne toutefois qu'un tableau bien incomplet des dépenses et des recettes de l'Etat. Il ne porte, en effet, que sur les recettes et les dépenses prévues au budget, et qui bouclent par un excédent de passif de fr. 1.401.373.49, y compris l'amortissement de la dette publique qui est de fr. 280.000. A côté de ce compte, nous trouvons six comptes spéciaux, qui tiennent dans une demi-page, et qui bouclent par un excédent de dépenses de fr. 1,711,191.99.

Sur ces comptes spéciaux, qui constituent pour l'Etat une charge plus lourde encore que le déficit budgétaire, le rapport ne nous donne aucun détail, et ne nous indique que le chiffre global des dépenses et des recettes.

Alors que pour les travaux figurant au budget ordinaire, le Conseil d'Etat nous donne le détail de dépenses infimes, nous indique des postes de moins de cent francs, pour ces comptes spéciaux, il nous dit seulement que le total des dépenses a été de fr. 2,576,371.32, et celui des recettes de fr. 865,179.33.

Et cependant, pour les deux principaux de ces comptes, celui des constructions de routes agricoles et des irrigations, il s'agit de travaux analogues à ceux qui sont effectués par le Département des Travaux publics, et en général plus important que ces derniers.

Dans ces comptes sont compris entre autres, les traitements de plusieurs fonctionnaires, sur lesquels nous n'avons aucun détail. Il est absolument illogique que nous ne connaissions pas le nombre des employés qui travaillent dans ce service ni leur traitement, alors que ces détails nous sont donnés pour les autres services de l'Etat.

On nous objectera peut-être que se sont là des dépenses faites hors budget.

C'est précisément là que se trouve le grand défaut de notre système de comptabilité.

Toutes les dépenses prévues devraient être portées au budget et toutes les dépenses réellement effectuées, quelles qu'elles soient, devraient figurer dans le compte-rendu de la gestion.

Nous demandons donc l'universalité du budget, et comme conséquence l'universalité du compte-rendu de la gestion.

C'est là, MM., le premier postulat formulé par la commission.

C'est là le seul moyen de faire du compte de gestion le tableau exact des recettes et des dépenses de l'Etat, c'est là le seul moyen pour les députés et pour le pays d'apprécier la totalité de la gestion administrative et de se rendre compte de l'activité du Gouvernement et de son personnel.

MM., nous nous sommes attachés spécialement à étudier:

1. la situation financière du canton,

2. les comptes hors budget, que le Grand Conseil approuve souvent sans avoir les données nécessaires pour le faire et sans en connaître suffisamment les détails.

Au cours de l'année 1932, le passif de l'Etat, c'est-à-dire la dette publique, avait augmenté de fr. 1,441,787.54, malgré un versement exceptionnel et qui ne devait pas se renouveler de fr. 947,214.35, de la Société pour l'Industrie de l'Aluminium.

Au cours de 1933, l'augmentation de la dette est de fr. 2,573,650.90.

Il y a quelques années déjà, plusieurs députés avaient fait remarquer que le total des impôts et des régales suffisait à peine à couvrir les traitements du personnel de l'Etat et le service de la dette.

Actuellement, voici quelle est la situation à cet égard: Dépenses:

Intérêts de la dette	fr. 1.271.732,88
Amortissements (moins de 1%)	280.000,—
Traitements environ	3.800.000,—
Total des dépenses	fr. 5.351.732,88

Nous avons par contre aux recettes:

Impôts direct	fr. 2.872.557,20
Impôts indirect	809.136,40
Produits des régales (sous déduction des achats de sels et fruis de transports)	622.550,38
Recettes totales	fr. 4.304.243,98

La charge des traitements est en réalité un peu moins considérable pour l'Etat, du fait que les traitements de quelques fonctionnaires bénéficient d'un subside fédéral.

Malgré cet allègement, la marge qu'il y a entre le chiffre des recettes et le montant des traitements ne permet de payer qu'une petite partie, moins de la moitié des intérêts de la dette publique. Ainsi près des deux tiers des intérêts dus par l'Etat ne sont pas couverts par des recettes ordinaires et vont chaque année augmenter la dette de notre canton.

Et cependant, l'Etat devra de nouveau dans le courant de l'année, avoir recours à un emprunt.

En effet, au 31 décembre prochain, arrive à échéance l'emprunt de fr. 7.300.000, contractés en 1924, emprunt qu'il faudra convertir.

Nous avons à reconstituer l'emprunt de l'assainissement de la plaine du Rhône, dont fr. 500.000 ont été utilisés à d'autres buts.

De même, il nous faudra trouver francs 3.500.000 pour parfaire le montant de l'emprunt des routes agricoles et irrigations.

En outre, le solde passif du compte auprès de la Banque cantonale du Valais est de fr. 2.064.000, non compris le compte bloqué.

A ces sommes s'ajoutent encore le crédit de fr. 750.000 que le Grand Conseil a voté en mai dernier en faveur du fonds de secours aux agriculteurs dans la gêne.

Tous ces chiffres additionnés font un total d'environ 7 millions dont l'Etat aura besoin en dehors de l'emprunt à convertir.

L'amortissement prévu au budget, de fr. 380.000, sur les divers emprunts est tout à fait insuffisant en regard de dépenses nouvelles se montant à fr. 2.871.000.

MM., le second point qui a retenu spécialement l'attention de la commission est formé par les comptes hors budget et les fonds spéciaux et comptes de titres dont le détail figure aux pages 72, 73 et 74 du rapport de gestion.

Parmi les comptes spéciaux, le plus important est celui de l'emprunt pour la construction des routes reliant la montagne à la plaine.

Les fonds mis à la disposition du Conseil d'Etat pour ces travaux sont de francs sept millions.

D'après le tableau de la page 91 du rapport, l'Etat a déjà versé à fin 1933 des subsides pour une somme de fr. 4.361.722,80.

Il reste, d'autre part, à exécuter sur ces routes déjà commencées des travaux pour une somme de fr. 5.000.000, à laquelle correspond un subside cantonal de fr. 2.000.000, c'est-à-dire le 40% en moyenne.

Pour les routes en cours d'exécution, le subside cantonal s'élèvera donc à francs 6.400.000. Il reste ainsi à la disposition de l'Etat un montant de fr. 600.000, au maximum, pour verser les subsides votés sur les routes qui ne sont pas encore commencées. On peut prévoir que ce montant sera complètement absorbé par les subsides supplémentaires que le canton devra verser pour les dépassements de devis, dépassements dont le Grand Conseil a pu constater l'existence par les nombreuses demandes de crédits supplémentaires qui lui ont été soumises à chaque session depuis quelques années.

Il y a cependant encore des routes dont la construction a été décidée et qui ne sont pas encore en voie d'exécution. La commission arrive ainsi à la conclusion que le Conseil d'Etat ne peut plus entreprendre la construction de nouvelles routes agricoles sans s'être auparavant assuré de nouveaux crédits auprès du Grand Conseil.

Nous aborderons maintenant l'étude des fonds spéciaux.

1. Fonds spéciaux et dépôts à intérêts

L'Etat est débiteur de ce chef de francs 3.150.653,83.

Nous avons examiné ces différents postes et demandons une revision et un nouveau regroupement de ces fonds.

Certains d'entre eux sont restés inutilisés depuis de nombreuses années et le Conseil d'Etat devrait étudier leur fusion avec d'autres fonds créés dans un but analogue.

Le fonds pour les incendiés d'Euseigne pourrait par exemple être versé au fonds «Collecte des incendiés et inondés», le fonds pour les victimes du fœhn devrait être réuni au fonds de secours pour dommages non assurables, etc.

D'autres sont tombés à des chiffres dérisoires et ne correspondent plus à rien.

Les différents fonds en faveur d'une clinique cantonale ne seront probablement jamais affectés au but pour lequel ils ont été créés.

Vu le développement pris par les hôpitaux régionaux dans notre canton, il est en effet peu probable que nous arrivions à la construction d'un hôpital cantonal et il serait très désirable que le Conseil d'Etat étudiât sans retard l'utilisation de ces fonds dans un but se rapprochant le plus possible des intentions des donateurs.

Nous avons aussi des remarques à faire sur le fonds contre le phylloxéra. Nous nous réservons de revenir sur ce fonds lors de la discussion sur la gestion du service de la viticulture au Département de l'Intérieur.

Dans ces fonds figure aussi la caisse de retraite de la gendarmerie. Il est de toute urgence que le Conseil d'Etat prenne une décision sur la réorganisation de ce fonds qui a diminué de nouveau cette années de près de fr. 20.000 et se trouvera bientôt réduit à rien.

Plus la solution se fait attendre, plus la réorganisation sera onéreuse pour la caisse de l'Etat.

2. Dette sans intérêt

Les comptes d'attente figurant dans cette rubrique doivent être supprimés. Si le Conseil d'Etat a besoin de crédits pour ces travaux, il doit les demander par la voie ordinaire du budget et ne doit pas, à la fin d'une année, s'il lui reste quelques crédits non absorbés complètement, les porter dans des fonds spéciaux, qu'il peut ensuite utiliser sans contrôle et comme bon lui semble.

3. Titres composant le capital de garantie des fonds spéciaux

Ce portefeuille de titres, que l'Etat indique sans raison comme composant la garantie des fonds spéciaux, a subi dans le courant de l'année une moins-value de fr. 47.904.

Nous ne pouvons que répéter à ce sujet les observations qui ont été faites dans le rapport de gestion de l'an passé.

L'Etat n'est pas outillé pour gérer un tel portefeuille de titres et nous insistons pour que, d'entente avec la Banque cantonale du Valais, il réalise au moment favorable la plus grande partie de ces titres et spécialement les obligations de la Confédération, de cantons et de communes dont le montant dépasse fr. 1.100.000.

Il est entendu que l'Etat devra garder les actions de la Banque nationale suisse, de l'Energie Ouest suisse, des Salines du Rhin réunies, ainsi que certaines actions de sociétés de chemins de fer de montagne du Valais.

Dans le bilan se trouve encore le poste «Prétentions diverses», sur lequel la commission a quelques observations à faire.

Le solde de ce compte est au 31 décembre 1933 de fr. 959.631,50.

Dans ce chiffre figurent pour une bonne partie des subsides fédéraux dus pour l'exercice 1933 et qui n'ont pas encore été versés.

Mais à côté de ces créances envers la Confédération se trouvent d'autres créances qui seront plus difficilement recouvrables.

Le rapport de gestion de l'an dernier signalait déjà la créance de fr. 175.000, que l'Etat possède contre les communes des districts de Conches, Rarogne oriental et Brigue pour les avances faites pour le compte de ces communes lors de la réorganisation du chemin de fer de la Furka. Aucune solution n'est intervenue dans le courant de cette année, et il nous paraît probable que l'Etat doive en définitive supporter une part plus considérable que celle qui avait été fixée dans la réorganisation de cette compagnie de chemin de fer.

La dette de fr. 63.000 de la commune de Taesch envers l'Etat n'a pas non plus été réglée, et aucun arrangement n'est intervenu avec cette commune sur les modalités d'amortissement de cette créance.

Enfin, la question de la créance de fr. 6000 de l'Etat contre la commune de Munster, pour l'avance faite pour la construction d'un pont à Munster, n'a pas davantage trouvé de solution.

Vous avez entendu, MM., les remarques d'ordre général que la commission a cru devoir vous faire avant de vous proposer l'entrée en matière sur les comptes de la gestion de 1933.

La situation financière de l'Etat est sérieuse et nous devons constater qu'un effort considérable est nécessaire de la part du Conseil d'Etat et de la part du Grand Conseil pour arriver à équilibrer notre budget et nos comptes.

Cet effort doit être fait, si nous ne voulons pas arriver à une augmentation importante des impôts, augmentation que le peuple ne comprendra pas, tant qu'il n'aura pas l'impression que tout a été tenté pour réduire les dépenses de l'Etat.

Thèse

pour le doctorat présentée à la Faculté de Droit de l'Université de Berne

par

MICHEL de RIEDMATTEN
AVOCAT A SION

(Suite)

Les bénéfices des Cures

Pendant tout le Moyen-Age et jusqu'à la Révolution française, l'Eglise et l'Etat ne forment en Valais qu'une seule et même corporation de droit public ayant à sa tête l'Evêque, qui réunit en sa personne l'autorité ecclésiastique et publique, en même temps que la puissance temporelle. Il porte dans ses armes la crosse et l'épée, insignes de sa double autorité. Dès l'entrée en vigueur de la Constitution helvétique, l'Evêque doit renoncer à sa puissance temporelle; le pouvoir civil se sépare du pouvoir religieux. L'Evêque n'en conserve pas moins certaines prérogatives de nature politique; c'est ainsi qu'il siègera au Landrat avec voix délibératrice jusqu'en 1848. De son côté, le pouvoir civil possède certains droits de caractère ecclésiastique: ainsi le droit de nommer les titulaires de certains bénéfices. Un exemple caractéristique nous est fourni par le droit de collature du Prieuré de Port-Valais. Ce droit, acquis par les Haut-Valaisans en 1570, fut exercé sous l'Ancien Régime par le Gouverneur de Monthey; en 1798, de droit passa à la Diète (Grand Conseil) qui l'exerça jusqu'en 1912. [2])

La Révolution de 1848 amena certaines perturbations dans les relations existant entre l'Eglise et l'Etat; l'Evêque perdit ses privilèges; en outre, les biens du clergé furent sécularisés. Sous la pression de l'opinion publique, un accord intervint cependant en 1859, et les rapports devinrent plus cordiaux. Notre dernière Constitution ne proclame-t-elle pas toujours que « la religion catholique, apostolique et romaine, est la religion de l'Etat»? [1])

II.

Le développement historique des rapports entre l'Eglise et l'Etat dans notre Canton, nous permet d'admettre que l'Eglise a toujours eu et gardé le caractère d'un établissement de droit public, et que par conséquent ce caractère doit aussi être reconnu aux *paroisses* ou cures qui en sont les divisions administratives. Abstraction faite de notre Constitution qui indirectement mais non moins certainement proclame ce caractère, la doctrine représentée par plusieurs auteurs le reconnaît très nettement. [2])

Les cures, disons-nous, sont donc des personnes morales de droit public. Ce sont les rapports de ces personnes morales avec le pouvoir civil qu'il convient d'indiquer ici sous le titre de bénéfices des cures.

Par *bénéfices*, nous entendons les biens meubles (capitaux, et immeubles qui sont affectés à l'entretien du desservant de la cure, aux besoins du culte et des édifices qui y sont destinés (églises, chapelles, etc.). Leur constitution remonte pour la plupart assez haut; généralement, elle résulte de la charité de pieux donateurs, et apparaît sous la forme de *fondations*, ayant un but très précis et auquel par conséquent ces biens ne peuvent être soustraits.

Au moment de la Révolution de 1848, et ensuite des « idées libérales » de cette époque, deux décrets[3]) furent portés par le Grand Conseil, proclamant la sécularisation des biens de l'Eglise. Les décrets parlent des biens de l'Evêché, du Chapitre, des Couvents et de l'Abbaye de St-Maurice, mais on n'y dit rien au sujet des biens paroissiaux (du moins de ceux qui dépendaient de l'Evêque de Sion). Faut-il comprendre que ces biens n'étaient pas compris dans les décrets de spoliation. A notre avis, cette thèse n'est pas a priori insoutenable. On a prétendu, il est vrai ,que ces biens paroissiaux étaient désignés dans les décrets par les termes de « biens des corporations religieuses » [1]) Cette explication n'est pas convaincante; nous voyons en effet, en lisant les décrets que le terme de « biens paroissiaux » n'était pas du tout inconnu alors, et que le décret du 29 janvier 1848, [2]) l'emploie à plusieurs reprises pour désigner certains biens de cette nature appartenant à l'Abbaye de St-Maurice ou à la Maison du Grand-St-Bernard.

Cette discussion n'a au reste plus qu'un intérêt théorique, puisque par la suite, c'est-à-dire en date du 24 mai 1859, [3]) les décrets dits de spoliation furent expressément rapportés et l'Eglise remise en conséquence en possession de tous les biens qui lui avaient été injustement enlevés.

Il faut regretter que les lois postérieures aux décrets qui rétablissaient l'état de chose antérieur à 1848, n'aient pas respecté l'accord intervenu entre l'Eglise et l'Etat, et qu'elles constituent de ce fait un empiètement indéniable et injustifiable sur les droits exclusifs de l'Eglise. Mais voyons de plus près quelle est actuellement la situation, de lege lata.

Il est dit dans la loi de 1880 sur le régime communal: « Les attributions de la municipalité s'étendent aux objets ci-après déterminés: [4])

« L'administration des biens des églises ou destinés au culte.

Le Conseil communal nomme pour cette administration une commission paroissiale ou Conseil de Fabrique, composé de trois ou cinq membres appartenant à la religion catholique, apostolique et romaine et dont le révérend curé ou l'administrateur de la paroisse fait partie de droit.

La commission paroissiale se réunit aussi souvent que les circonstances l'exigent et dans tous les cas, au moins une fois l'an, pour rendre compte de son administration. L'administration que le Conseil communal exerce par l'intermédiaire de la commission paroissiale ne peut en aucune manière entraver la jouissance libre et directe qui demeure réservée au bénéficier.

(A suivre)

Par monts et par vaux

(Correspondance particulière)

En France, le congrès radical qui vient de tenir ses assises à Clermont-Ferrand, occupe une place politique importante, même au point de vue international, par le fait que la collaboration de son chef, l'homme marquant qu'est M. Herriot, pourra continuer avec M. Doumergue. Très peu nombreux, en effet, 17 sur 1200, furent les délégués qui ne se rallièrent pas à la politique de trève et de redressement, entreprise par le président Doumergue, politique que M. Herriot avait promis de soutenir, même si le parti refusait de le suivre.

Encore une fois, pareille décision est à noter; elle contribuera certainement à restaurer la confiance si fortement ébranlée en France par trop de lourdes fautes commises par les nombreux ministères précédents, et qui ne savaient guère mettre l'intérêt du pays au-dessus des mesquines querelles de parti. L'effort patriotique de M. Doumergue aura donc sans doute d'heureux résultats; on peut en tous cas l'espérer pour le bien général.

***

La réconciliation des partis et de la nation, une saine épuration politique s'imposent en effet partout, plus que jamais, à l'heure où tout l'avenir de notre vieux monde est exposé à tant de graves dangers. Et il faut qu'à Genève, au moment où s'ouvre une session du conseil de la Société des Nations, cette grande institution internationale sache se montrer capable de réagir utilement contre le désastreux état de choses actuel, dû à certains problèmes que les gouvernements des principales puissances n'ont pas su, ou voulu résoudre, par la bonne méthode des conversations directes.

***

La Société des Nations, telle qu'elle existe aujourd'hui, subit à son tour une grave crise, surtout depuis le conflit sino-japonais et tant d'autres complications, dues tantôt à la Russie soviétique, tantôt à l'Allemagne, et même aux Etats-Unis. Il en résulte qu'actuellement, sur sept des principales puissances du monde, quatre en sont absentes: Etats-Unis, Russie, Allemagne et Japon. L'efficacité de l'action de la S. d. N. en est certainement diminuée, et elle le sera encore davantage en cas d'un échec concernant le désarmement. La conférence du désarmement ne tient-elle pas en effet son mandat de la dite société dont la mission principale est surtout l'organisation de la paix capable de faire régner la confiance entre peuples?

Il faut donc qu'à Genève, ces jours-ci, le Conseil sache proclamer autrement que par de vains discours, ce qu'exigent le droit, la justice et l'équité dans les différends qui lui sont soumis. Qu'il consacre peut-être moins de temps et de discussions à des questions administratives touchant la protection de l'enfance et de certains réfugiés, ou encore la répression du trafic des stupéfiants.

Nous ne disons pas du tout que le Conseil doit négliger pareilles questions, mais les nécessités de l'heure sont particulièrement urgentes; autrement important doit donc être le débat sur l'organisation du plébiscite de la Sarre et sur la façon d'instituer une police internationale capable de maintenir l'ordre avant et pendant le plébiscite.

***

Tout est inquiétant à ce sujet. En Allemagne l'on ne cesse de proclamer que le pays ne veut que paix, liberté et honneur. Mais alors pourquoi tant de harangues, tant de manifestations ne pouvant que provoquer des agitations dangereuses avant le plébiscite en question?

C'est ainsi qu'à Mayence, pendant les fêtes de la Pentecôte, des trentaines de mille manifestants seront mis en mouvement, sous les auspices du Front de travail allemand, pour entendre des ministres représentants de M. Hitler parler devant des milliers d'enfants du territoire de la Sarre et des provinces frontières allemandes de la Prusse orientale, de Dantzig, de la Silésie, du Slesvig-Holstein.

***

Est cela organiser la paix entre peuples et faciliter le rapprochement et la coopération dans un esprit loyal de solidarité? Est-ce en vue de pareil rapprochement que le Reich construit sans cesse des avions faisant des 320 Kilomètres à l'heure et dépassant tous les avions civils et militaires européens? Suivant des statistiques provenant de Washington où l'Allemagne achète ses moteurs, il résulte que pendant les trois premiers mois de 1934, le Reich a acheté 122 moteurs contre 47 seulement pour tout l'ensemble de l'année 1933; 907 mille dollars en trois mois, contre 350 mille en un an!

Est-ce là le pauvre pays gisant désarmé devant ceux qui ne songeraient qu'à l'attaquer!

***

Et comme la Hongrie, toute aussi pacifique que sa chère alliée l'Allemagne, ne veut guère demeurer en retard dès qu'il s'agit de se mettre au service de la paix, la voici qui saisit le Conseil de la Société des Nations d'une requête relative à des incidents survenus à la frontière yougoslave. Certes, la Hongrie n'ose pas encore parler d'un danger de conflit immédiat, mais elle déclare qu'il y a là de quoi compromettre les relations entre les deux pays. Elle demande donc que le Conseil de la S. d. N. décide une enquête internationale à ce sujet.

***

Pareil jeu est par trop cousu de fil blanc. Budapest cherche sans doute l'occasion d'ouvrir à temps à Genève des débats pouvant à son avis, servir une campagne visant la revision des traités. Mais les voisins de la Hongrie sauront certainement mettre vite en garde le Conseil de la Société des Nations contre pareille tentative. Les autorités hongroises savent, et ont toujours su, provoquer dans un but déterminé, semblables incidents de frontière. Il ne faut par conséquent pas commettre la grave faute qui consiste à faire intervenir la Société des Nations dans des questions dont elle n'a pas à en assumer la responsabilité. De tels conflits, s'ils existent en réalité, peuvent toujours, avec un peu de bonne volonté, être réglés directement et par des moyens dénués de toute hypocrisie.

***

Aucun rapprochement si nécessaire entre peuples ne pourra jamais être réalisé si d'autres ne cessent, par leur étrange attitude, de plonger dans de continuelles déceptions les vrais amis de la paix. Ce que Genève doit savoir dire haut et ferme, c'est que certaines provinces jadis arrachées par la violence ont enfin été rendues par la victoire du droit. Elles demeureront ce que les traités en ont fait. Seule une guerre pourrait détruire l'œuvre de l'inoubliable victoire.

Or, pareille guerre serait une monstrueuse atteinte à la fois au droit, à la justice et à toute notre vieille civilisation. Elle doit être rendue impossible. *Alexandre Ghika.*

Chronique agricole

Un ennemi dangereux des fraisiers: l'anthonome

Un parasite dangereux se fait de nouveau remarquer dans les fraiseries du Valais central, notamment dans la région de Saillon, Saxon et Fully. Il s'agit d'un petit charançon gris-noir d'une longueur de 3 mm. connu sous le nom d'„anthonome du fraisier ». Ce coléoptère pénètre dans les boutons à fleurs des fraisiers, des framboisiers et des ronces et et cela avant que les boutons soient éclos. Il y dépose un œuf et ronge la tige de la fleur, un peu en-dessous du bouton, afin d'empêcher le développement futur de ce dernier. C'est pourquoi, on constate parfois, dans les fraisières en pleine floraison des boutons à fleurs, dont la tige a été rompue et qui sont desséchés. Dans certaines régions, ces dommages peuvent s'étendre à l'ensemble de la plantation et causer la perte de toute une récolte. Il y a, dans le centre du canton, des fraisières pour lesquelles les propriétaires doivent compter avec un déchet de 30 à 50 pour cent de la récolte.

A l'intérieur du bouton se développe bientôt une petite larve blanche. Dans la plupart des cas, les boutons à fleurs tombent. Au mois de juin ou de juillet, cette larve donnera naissance à un coléoptère de la 2e génération. Ce coléoptère demeurera sur la plante durant l'été, mais hivernera dans le sol et dans les détritus.

L'anthonome du fraisier fait de grands ravages dans tous les pays qui cultivent les fraises. En Suisse il a également fait son apparition ici et là, mais jusqu'ici il n'a pas pris de l'extension. Depuis l'année dernière seulement on a commencé à s'en inquiéter sérieusement.

La lutte contre l'anthonome du fraisier est extrêmement difficile. La plupart des insecticides sont absolument inefficaces contre ce parasite. Le seul qui ait donné un résultat concluant ce fut le savon de pyrèthre à 9% dilué dans l'eau, mais les plants doivent être traités abondamment et à plusieurs reprises.

Nous allons entreprendre d'autres essais afin de nous rendre compte si le savon de pyrèthre — dont le prix est un peu élevé — peut être remplacé par des bouillies faites à base de nicotine et de savon noir, ou par des poudres (Pirex), etc.

Station cant. d'Entomologie applique:
Dr. H. Leuzinger.

Nous avons reçu...

« La Patrie Suisse »

Dans «La Patrie Suisse» du 12 mai: la course cycliste Berne-Genève, les matches de football, l'épreuve de marche Genève-Lausanne, la landsgemeinde de Glaris, l'inauguration de la nouvelle place de sport de Lucerne. Un intéressant reportage sur les fouilles qui ont amené, à Vidy, la découverte de maisons romaines; des variétés, des nouvelles.

L'horaire Bopp, édition d'été 1934

Ce guide de chemin de fer connu par son habit rouge vient de paraître pour le 85me fois. Il contient toutes les indications pour chemins de fer, bâteaux, postes, service aérien. La disposition des horaires a subi des améliorations remarquables.

Avec ses renseignements utiles aux voyageurs, son impression lisible, ce guide se présente comme un des plus pratiques. Le prix est de 2 fr.

« National »

Le «National» s'impose par son innovation pratique: les trains directs suisses avec surtaxe sont imprimés en rouge. Un tel avantage saute aux yeux, car cette innovation donne au «National» une clarté incomparable. A ceci vient s'ajouter encore l'avantage des papiers de couleurs différentes pour chaque division de l'horaire (généralités, Suisse, étranger, trafic aérien, bateaux à vapeur, autos postales), et des planches en quatre couleurs des réseaux ferroviaires pour la Suisse et l'étranger (dans une pochette). Le voyageur appréciera aussi le petit format maniable de cet horaire, ainsi que sa couverture inaltérable et lavable. Il va de soi que le «National» satisfera tout acheteur par sa précision et son intégrité. Un soin particulier a été voué au trafic aérien dont les lignes sont complétées par la liste des trafics. En outre, les plans des villes avec lignes de trams et d'autobus sont une nouveauté, ainsi que le répertoire pratique des stations. Les guichets de gare, les kiosques et les librairies vendent le «National». Prix: fr. 1.80.

Crédit Mutuel de la Paroisse de Lens

(Corr. part.) La 9me assemblée générale de la Caisse de Crédit mutuel de la paroisse de Lens vient d'avoir lieu, le jour de la fête de l'Ascension de N. S., le 10 mai courant.

La participation quasi totale des 240 membres, dans la salle bourgeoisiale à Lens a revêtu le caractère d'une ampleur intéressante, sous les bienfaisants auspices de M. Puippe, membre du conseil de surveillance de l'Union suisse, à St-Gall, qui, après avoir commenté les chiffres des comptes annuels présentés par l'habile et dévoué caissier, en fit ressortir les raisons de leurs attributions régulièrement observées par les organes compétents. Gestion à laquelle peuvent être attribués les progrès réjouissants de cette institution, depuis le jour de sa fondation avec 25 membres seulement. Tandis que le premier exercice n'accusait qu'un mouvement d'affaire de 73.473 francs, celui de 1933 représente un mouvement de plus de deux millions de fr.

Avec le don de persuasion qui lui est propre, M. Puippe entretient l'auditoire sur le sujet du côté moral de l'argent qu'on devait, au for, considérer qu'un dépôt de la providence ès mains de l'humanité, pour en faire un usage conforme aux préceptes divins.

Combien de désolantes catastrophes financières dont souffrent encore des nations et des cantons voisins auraient été évitées si cette morale n'avait pas été autant méprisée pour servir un aussi scandaleux égoïsme?

Le remarquable rapport du comité de direction sur le dernier exercice, présenté par le distingué et dévoué secrétaire, détermina l'honoré conférencier à en recommander la publication dans le «Messager», organe de l'Union suisse des caisses de crédit mutuel.

L'appel nominal et la remise des intérêts des parts d'affaires liquidées, un membre de l'assemblée fait ressortir l'opportunité de maintenir désormais la date de notre assemblée au jour de la fête de l'Ascension, étant donné que tous les dimanches du mois de mai se trouvent absorbés par des réunions communales, de société de cible, d'alpages, etc. Le secrétaire en fait ressortir la portée dans son rapport ci-après reproduit.

« A nos sociétaires et amis raiffeisenistes.

L'Ascension amène automatiquement, pour votre caisse, le jour de son assemblée générale; ainsi en a décidé M. Puippe, son fondateur et qui, pour la 9me fois, vient nous honorer de sa présence et nous encourager de sa parole. Il a voulu sans doute que l'une de ses sociétés qui réunit le plus grand nombre de membres ait sa réunion un jour de fête dont le titre doit plus que jamais garder toute sa signification.

Hauts doivent être notre morale, nos cœurs, notre dignité et élevons encore si possible notre niveau social.

Mais peut-on sans ironie parler d'Ascension quand le monde est tombé si bas, qu'on ose à peine croire à son relèvement. En effet, si nous jetons un coup d'œil au-delà de nos étroites frontières, nous ne voyons qu'un désarroi complet dans tous les domaines. La France accumule scandales sur scandales aggravés par la corruption de fonctionnaires et de magistrats. Le peuple n'a plus confiance en ses chefs, et malgré la richesse de ce pays, les finances publiques ne parviennent pas à se rétablir. L'Allemagne est toujours la débitrice récalcitrante, constamment en lutte avac ses créanciers extérieurs, tandis qu'elle se livre chez elle à des dépenses de luxe, et, la pauvre, se propose de construire pour sa Banque d'empire un immeuble de quarante millions de marks. Ces faits ne devraient, semble-t-il, ne pas nous intéresser; ce sont d'autres pays avec lesquels nous n'avons, nous autres, que des rapports lointains. Il n'en est pas moins vrai que la Suisse a souffert et souffre encore terriblement de cette situation et du mauvais vouloir des débiteurs étrangers. Vous n'ignorez sans doute pas que nos grandes banques suisses ont des engagements très importants de l'autre côté du Rhin notamment et les crédits gelés qui se chiffrent par quelques belles centaines de millions de francs, ont mis ces instituts financiers dans une situation très anormale. Nous ne citerons que le cas de la Banque populaire suisse en faveur de laquelle la Confédération a dû intervenir avec un apport de cent millions de francs et la Banque d'escompte suisse qui, après deux assainissements successifs, a dû fermer ses guichets; alors qu'elle aurait pu survivre, sans une campagne haineuse menée par le chef socialiste du gouvernement genevois. Mais, direz-vous encore: c'est bien regrettable pour les sociétaires, les actionnaires et membres déposants de ces banques qu'ils ne savent comment ils seront remboursés. C'est aussi malheureux pour leurs débiteurs qui devront, eux aussi, s'exécuter s'ils le peuvent. Mais cela ne nous touche pas du tout. Prenons garde, le Valais et même notre région seront plus touchés que d'aucuns le croient par ces déconfitures, ce sont les banques qui travaillent dans toute la Suisse et la Station de Montana ne s'est certainement pas créée sans leur intervention.

Arrivons enfin à notre petite caisse de la paroisse qui, elle, n'a pas d'engagement à l'étranger et guère de crédit gelé. Elle travaille encore avec un capital béni et méritoire qui est celui que le paysan a arraché à la terre par un travail acharné et sa sobriété. C'est le capital de celui qui a voulu laisser un souvenir tangible de son passage sur cette terre, et avant de disparaître, a doté d'un pécule nos œuvres et nos institutions sociales. Enfin, c'est le capital de l'ouvrier et de l'employé qui n'ont pas craint d'aller parfois dans le lointain exercer leur profession et qui ont rapporté ce qu'ils ont pu épargner. Aussi malheur à celui qui se comporterait de façon que le fruit de tant de labeur soit perdu. Il est vrai que la région qui nous intéresse directement paraît pas avoir souffert outre mesure de la situation générale, grâce à la diversité de nos ressources et à notre travail, nous espérons doubler le cap. Il est cependant une question à laquelle les organes de la caisse se sont rendus attentifs. C'est au nombre des prêts qu'elle a dû accorder à ses membres pour payer des cautionnements faits hors de notre rayon. Il est évident que la vie économique serait fortement entravée sans la garantie de la caution. Mais apprenons à nos dépens à ne donner notre signature qu'à des gens qui le méritent et si possible avec garantie et pour un temps déterminé. Cela nous évitera bien des déboires et des soucis.

Nous estimons néanmoins que c'est un des mérites de notre caisse d'avoir sauvé des situations sans issue; continuons lui donc notre confiance.

Avec la convocation de l'assemblée générale, vous avez pour la première fois reçu un aperçu du mouvement de la caisse et de l'augmentation du nombre de sociétaires, etc., que nous ne répéterons pas ici.

Conservez ce petit document et à l'avenir vous pourrez vous rendre compte si notre caisse continue aussi son « ascension ».

Les experts et la situation financière

Nous publions — dans ses grandes lignes — le rapport provisoire des experts Mäder et Seiler sur la situation financière.

On pourra constater que tous les cris d'alarme et les appels à la prudence se justifiaient pleinement.)

La tâche des experts

La tâche des experts a été déterminée dans le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil, du 19 janvier 1934, et consiste dans l'examen du ménage de l'Etat ainsi que de la situation financière et économique du canton la présentation de propositions précises en vue de l'augmentation des recettes, de la diminution des dépenses et de l'amortissement des dettes.

En ce qui concerne particulièrement l'examen de la répartition du travail dans les différents départements et l'activité des fonctionnaires et des employés, ces deux points ont fait l'objet d'une étude confiée à M. le Directeur Oetiker, du Département fédéral des des finances.

Les opérations ultérieures

En examinant de près l'ensemble des questions, la tâche se présente plus complexe qu'on ne l'avait jugée au début. On constate tout d'abord que les comptes ne donnent pas une idée claire de la situation financière du canton. Des dépenses extraordinaires importantes pour des corrections de cours d'eau et des constructions de routes ne figurent pas dans le compte ordinaire d'administration, mais chargent le bilan. Ainsi le compte d'administration de 1932 boucle par un déficit de fr. 604.973.62. Mais il y a encore des dépenses extraordinaires pour un montant de fr. 1,067,219.48, de sorte que le déficit total s'élève à fr. 1.672.193.10. Le détail des dépenses extraordinaires ne se trouve pas dans les comptes de l'Etat. Cette méthode rend plus difficile l'examen de la comptabilité et notamment ne permet pas d'avoir une idée nette de la situation, lors de l'élaboration du budget.

A l'examen, le surcroît des dépenses dicté par des considérations régionales et linguistiques présente aussi une difficulté pour l'observateur étranger. C'est ainsi qu'à première vue on est surpris de l'existence de deux écoles d'agriculture (Viège et Châteauneuf) et de trois gymnases (Sion, St-Maurice et Brigue.) Les grosses dépenses pour l'agriculture, soit les dépenses ordinaires inscrites au budget ainsi que les dépenses extraordinaires pour les routes agricoles reliant les villages de la montagne à la plaine, comparées aux conditions d'autres cantons, frappent également. Dans ce domaine, le devoir des experts est de tenir compte de l'importance de l'agriculture dans le canton du Valais et des sacrifices financiers à faire en sa faveur dans le cadre des capacités financières du canton. A cet effet, une simple étude schématique ne suffit pas.

L'examen des recettes présente également des difficultés. On est, en effet, surpris du faible rendement de l'impôt cantonal (budget 1934, non compris les droits de concessions d'eau, 2,4 millions de fr., dont 1,1 million de francs d'impôts sur le revenu pour une population de 136,394 habitants). Pour examiner cette situation particulière et les conclusions qu'il en faut tirer, une étude approfondie du système fiscal et des principes qui sont à la base des rôles d'impôt est nécessaire. Il en est de même du faible rendement de la chasse et de la pêche (budget 1934, fr. 22.000.— resp. fr. 6.620.—). Au vu de ces constatations, les experts ne peuvent limiter leur tâche à une enquête formelle; ils doivent rechercher les rapports existant entre l'économie publique générale et le ménage financier de l'Etat, en tenant compte des relations de ce dernier avec le ménage des communes. Il va de soi qu'il ne peut s'agir ici de résoudre toutes les questions de détail. La tâche consiste essentiellement à dégager les points du programme qui ont de l'importance et à faire part ensuite au Conseil d'Etat de la manière de voir d'experts désintéressés et objectifs. Il appartiendra dès lors au Conseil d'Etat de formuler des propositions définitives au Grand Conseil.

Ce sont les vœux des organes de votre institution. »

Les divers points du présent exposé ne sont développés qu'à titre d'indication et nous regrettons qu'il ne nous ait pas été possible de présenter pour la session de mai un rapport définitif. Nous ne méconnaissons pas le besoin d'une mise au point de la situation et l'urgence des mesures qu'elle réclame, aussi nous permettons-nous de contribuer, par un rapport provisoire à la préparation de l'assainissement financier. Basées sur l'enquête que nous avons faite jusqu'ici, nous vous soumettons les constatations préliminaires suivantes:

I. Situation de fortune

Au 31 décembre 1933, l'Etat doit les emprunts suivants:

			Remboursables au	
1891-2	4,50% fr.	660.000	31 déc.	1945
1898	3,50%	660.000	31 déc.	1936
1920	4,25%	2.000.000	30 avril	1941
1922	4,25%	2.375.000	30 sept.	1952
1924	5,50%	7.300.000	31 déc.	1934
1927	5,00%	1.100.000	30 sept.	1937
1931	4,00%	8.800.000	30 avril	1947
1932	3,75%	4.000.000	31 juillet	1948
1933	4,00%	5.000.000	1er août	1943

Le total des emprunts fermes s'élève donc à fr. 31.535.000.—. De ces divers emprunts, celui de l'année 1934, de fr. 7.000.000 est remboursable à fin 1934. Les dettes flottantes à fin 1933 s'élèvent à fr. 2.[illegible]1.387.49. En outre, les Fonds doivent une somme de fr. 3.625.594.23. Le total du passif se monte donc à fr. 37.224.981.72.

En laissant de côté les intérêts du capital de dotation de la Banque cantonale, les dettes ont exigé en 1933, une somme de fr. 1.271.732.88 comme intérêts. Pour 1934, il est prévu fr. 1.215.637 au budget. La moitié du rendement de l'impôt de l'Etat est donc absorbé par le service des intérêts. Il faut y ajouter les amortissements nécessaires. En face de cette dette de l'Etat portant intérêts il y a un actif qui ne peut être considéré comme productif qu'en partie. Les bâtiments de l'Etat sont taxés à fr. 6.289.9[illegible] avec une valeur d'assurance de fr. 13.371.0[illegible]. L'augmentation des immeubles entraîne aussi une augmentation des frais d'entretien.

En 1933, l'excédent de la fortune de l'Etat est de fr. 16.529.055, ce qui signifie une aggravation de la situation de près de 3 millions comparée à l'année 1932.

Le passif a donc augmenté de un million en moyenne par an durant les trois années 1920 à 1932. Les années 1927 à 1929 et les conjonctures étaient relativement bonnes et où l'impôt de l'Etat a atteint et dépassé 3 millions, n'ont pu améliorer la situation financière.

A partir de 1930, le passif augmente de nouveau considérablement.

Dans cet ordre d'idées, il y a lieu de noter également l'amortissement insuffisant des dettes de l'Etat et notamment aussi le fait que cet amortissement n'a pas eu lieu selon un plan bien étudié. L'amortissement comportait en 1930, fr. 380.000, en 1931, fr. 155.000 en 1932, fr. 380.000. Dans les budgets de 1933 et de 1934, il figure chaque année pour un montant de fr. 280.000. L'augmentation annuelle de la dette de l'Etat dépasse donc plusieurs fois l'amortissement des anciennes dettes.

L'amortissement de la dette de l'Etat selon un plan bien établi est donc une nécessité absolue pour l'assainissement financier.

Nous établirons à cet effet un plan qui devra trouver pour la première fois son application dans le budget de 1935.

II. Compte d'administration

On remarque l'énorme augmentation des dépenses de constructions (dépenses du Département des Travaux publics et dépenses extraordinaires pour les routes de montagne). Elles représentent presque le double des recettes de l'Etat provenant de l'impôt. Les conditions ne sont pas meilleures pour les années 1932 et 1933. Les comptes de 1933 accusent de nouveau un excédent de dépenses de 1,5 million de francs en chiffres ronds. On est à se demander si cet état de choses ne provient pas surtout du fait que les dépenses sont loin d'être prévues dans leur totalité au budget.

Le total de fr. 11.755.000 donne donc une moyenne d'environ 1.2 million de fr. par an.

Une autre insécurité dans les comptes est créée par les **crédits supplémentaires.** Ils s'élèvent en 1933, par exemple, à francs 260.477,80. Ces crédits doivent à l'avenir être réduits à un minimum. Il ressort d'ailleurs encore du tableau pour 1933 que le canton assume encore d'autres risques qui ne sont pas au point quant à leur importance. Nous mentionnons à ce sujet fr. 62.70[illegible] en faveur du chemin de fer Furka-Oberalp.

Ces constatations exigent l'**universalité du budget.** Seule cette mesure peut épargner des surprises fâcheuses.

(A suivre)

Les riches ne sont heureux que lorsqu'ils possèdent leur argent pour avoir le droit de le donner.

***

Se créer une dette sans nécessité c'est se vouer à la servitude.

Banque Cantonale du Valais, Sion

Toutes opérations de banque

Prêts hypothécaires
4½ à 5%
suivant les garanties

Bons de caisse à 3 ans 3½%
Bons de dépôts à 5 ans 3¾%
Bons de dépôts de 6 à 10 ans 4%

On demande
jeune fille
de toute confiance, de 20 à 25 ans,
pour servir dans une boulangerie
Entrée le 1er juin.
S'adr. aux Annonces-Suisses Sion.

Famille aisée de la montagne prendrait
ORPHELINE
de dix-douze ans, pour aider au ménage. Ecrire aux Annonces-Suisses S. A. Sion s. chiffre AS 4793 Si.

Dr Eug. Ducrey
reprend ses consultations le 18 mai dans la maison Mutti, 2me étage, Avenue de la Gare, **SION**, le **lundi, mercredi et vendredi**

Quel camion
rentrant vide accepterait transport de Lausanne à Sion? Faire offres jusqu'au 26 mai à Edm. de Torrenté, Pully-Nord.

CERVELAS
fr. 2.- la dz. de 14 pièces. Expédition soignée. ½ port payé. Prix spéciaux pour revendeurs.
CHEVALINE, SION
28, Rue du Rhône
Tél. 259 Tél. 259

A VENDRE
1 lit complet, 1 commode, 1 table, 1 armoire en sapin.
S'adr. au bureau du journal.

Saucisse ménage
à cuire 5 minutes à 1.20 le Kg. ½ port payé.
Chevaline, Sion, Rue du Rhône.
Tél. 259.

ON CHERCHE
jardin pour culture de légumes. Faire offres: Ekert, Primeurs, Sion.

ASTRA
graisse d'arachide
pour la femme svelte
Mr. le Dr. U. Metzger écrit:
Les dermatologues, tout spécialement, préconisent l'emploi de graisses végétales dans le traitement de leurs malades. Celles-ci menaçant moins la sveltesse de la ligne que toute autre graisse animale, il est bien évident que chaque personne soucieuse de sa ligne leur donnera la préférence.
graisse pure d'arachide
ASTRA
sans rivale.
allenbach, bern

A LOUER
appartement
aux Mayens de Sion dans chalet bien situé, composé de 6 chambres, cuisine, cave, etc., le tout confortablement meublé. Lumière électrique. A proximité de la route Sion-les Agettes. Pour plus amples renseignements, s'adresser à M. O. de Chastonay, Sion.

A LOUER
au Pont de la Morge, dans le courant d'août, un appartement de 4 pièces, confort et dépendances.
S'adr. au bureau du journal.

A louer à l'av. du Nord
Appartement
de 5 chambres, salle de bain, et dépendances, très ensoleillé. S'adr. chez Mme Marie de Rivaz.

	Un demi kilo
Bouilli	—.45
Rôti	—.80
Viande fumée	—.80
Saucisses, saucissons	—.80
Salamis	1.35

BOUCHERIE CHEVALINE
CENTRALE :: LAUSANNE
Louve 7 H. Verrey

Timbres en caoutchouc

S'adr.: bureau du journal.

VITICULTEURS!
Employez les produits X E X pour détruire les Cochylis et l'Eudémis, parasites de vos vignes.
Avant et pendant la floraison traitez avec
XEX
Bouillie bordelaise : 1½ - 2%
et
Arséniate de plomb : 1%
ou
Bouillie bordelaise : 1½ - 2%
et
Nicotine 15% : ½ - 1%
Les produits XEX sont officiellement contrôlés et présentent les plus hautes garanties de qualité. Ils sont en vente à des prix très favorables chez les droguistes, grainiers et agences agricoles; à défaut, s'adresser à la
Fabrique de Produits chimiques Flora
Lübendo f Zürich

Voilà 15 ans
que je me sers chez **Philibert**, pour toute mes chemises, salopettes, bretelles, etc., et ma foi, je suis toujours content autant avec la qualité que le prix. Mais quand j'achète une livre de biscuits extra et que l'on me met gratis une plaque de chocolat dans le cornet, tout cela pour **fr. 1,** je fais plaisir à toute ma famille. **Philibert** c'est la Maison des petites bourses, allez-y de confiance à la **foire ou dans son magasin.**
Louis Kœnig.

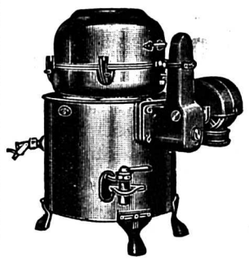
Lessiveuses à gaz
L'appareil idéal pour hôtels, maisons locatives, ménages. Mise en marche instantanée. Pas de charbon, pas de suie. Frais d'exploitation modérés.
Demandez renseignements
aux SERVICES INDUSTRIELS
de la Commune de SION

Installations de pompes
pour distribution d'eau; turbines et installations de roues hydrauliques en tous genres; fournitures de tuyaux et câbles d'acier à bon marché. Nombreuses années d'expérience. Visite et contrôle de débit gratis.
Ecrire à : **ÆBISCHER, Technicien, Brigue**

A VENDRE
camion Ford
basculant, chez Farquet Joseph, Saxon.

A vendre
d'occasion une grande armoire sculptée, en chêne, 3 portes.
S'adr. au bureau du journal

A LOUER
appartement de 3 à 5 chambres, cuisine, confort. S'adr. au Restaurant du Pas de Cheville, Pont de la Morge. A la même adresse, **chambre à louer.**

A VENDRE
une bibliothèque vitrée.
S'adr.: bureau du journal.

SUIF
0.70 le kg.
Chevaline, 28, r. du Rhône

Que fait l'architecte?
Il examine les lézardes des vieilles bâtisses et, avant qu'un malheur ne survienne, il répare l'usure du temps. Pourquoi ne faites-vous pas de même avec votre organisme? Pourquoi l'exposez-vous à un épuisement prématuré en le surmenant? Fortifiez-le à l'aide d'une nourriture énergétique adaptée à notre époque. Prenez donc soir et matin de
l'OVOMALTINE
L'Ovomaltine est en vente partout en boites à 2 fr. et 3 fr. 60
Dr A. WANDER S. A., BERNE

Banque Populaire Valaisanne
SION
CAPITAL ET RESERVES : Fr. 1.000.000.—
Obligations à terme | **Carnets d'épargne** Dépôts depuis 5 Fr.
aux meilleures conditions

Feuilleton du *Journal et Feuille d'Avis du Valais* No 34

L'HOMME DE SA VIE

PAR

MAX DU VEUZIT

Enfin, elle se décida. Il fallait se dépêcher pour que sa missive fût jetée à temps à la boîte... dans le délai qu'il avait exigé.

« Je vais bien et vous remercie de m'avoir choisi cet hôtel; il est très confortable et je ne manque de rien...»

Il lui parut que ces trois lignes étaient anodines et disaient bien ce qu'il fallait. Aussi, on devine son émoi quand elle reçut, le surlendemain, la réponse plutôt railleuse de son mari:

« Je suis ravi que vous vous plaisiez à Nice. Votre « je ne manque de rien » m'a paru singulièrement subversif! Moi, je trouve que vous manquez à Montjoya et que les choses ont l'air de me demander ce que vous faites là-bas.»

Pour qu'il ne redressât rien à sa lettre, la fois suivante, elle lui parla du beau temps et des fleurs.:

« Nice possède une température merveilleuse, l'air y est paisible et léger; son ciel bleu est d'une douceur qui émeut l'âme.

« Le jardinier a garni de plantes les corbeilles du parc; bientôt les pelouses sortiront de leur léthargie; les mimosas épanouiront leurs jaunes frondaisons... ce sera prodigieusement beau.»

Il répondit seulement:

« Sur la tombe de mon frère, dans la neige fondante, les marguerites d'hiver ont ouvert leurs blanches corolles... ce sont les seules fleurs que mon cœur infiniment triste ait à contempler actuellement.»

Alors, Noële pleura, non seulement parce que la douleur de celui qui ne se consolait pas de l'avoir frôlée, mais aussi parce qu'entre quatre lignes masculines, elle croyait sentir le reproche d'avoir déserté le plateau silencieux où un homme restait seul à pleurer auprès d'une tombe... comme si elle avait failli à ses devoirs d'épouse.

Et ce grief qu'elle redoutait sous la plume de son mari et dont, à la fois, elle contestait le bien-fondé et admettait la vraisemblance, réveilla en elle toutes ses rancœurs qui sommeillaient.

De nouveau, elle reprit le cours de ses pensées démoralisantes qui aboutissaient toutes à un même point:

« Elle ne comptait pas pour son mari! Pourquoi donc s'obstinait-il à lier son sort au sien? »

Sans qu'elle s'en rendît compte, elle devenait injuste et s'aigrissait à ressayer toujours les mêmes griefs.

Un besoin maladif de se venger, en meurtrissant l'absent, s'affermissait en elle; des projets naissaient en son cerveau qu'elle se complaisait à croire réalisables. Et c'est ainsi que l'idée d'évasion s'implanta sournoisement dans son subconscient et subjugua sa volonté.

Maintenant, l'éloignement de Montjoya ne lui suffisait plus. Elle voulait disparaître tout à fait de l'orbite de M. Le Kermeur... vivre sa vie, loin de lui... pour qu'il ne pût la rejoindre, surtout... pour qu'il sentît, enfin, que malgré sa fortune, sa générosité et même sa volonté qui affirmait si haut ses droits à recevoir les lettres d'elle il ne comptait pas pour Noële plus qu'elle ne comptait pour lui.

***

Il est à remarquer que, d'ordinaire, quand on projette de faire quelque sottise, les événements nous sont complices et le hasard semble toujours prêt à favoriser nos désirs insensés.

Si Noële avait eu réellement besoin de gagner son pain et qu'un emploi eût été absolument nécessaire à assurer son existence, il est probable qu'elle aurait eu bien du mal à trouver celui-ci... Des semaines, et très souvent des mois, sont nécessaires au pauvre diable qui cherche une situation.

Parce que, normalement, Noële était riche et qu'elle pouvait attendre sans difficulté, que le sort lui fût favorable! Elle commençait à peine de s'informer s'il était difficile de trouver du travail dans la région, qu'on lui proposa une place de vendeuse, pas trop mal rétribuée, à Cannes.

La jeune femme ne s'attendait pas à un si prompt résultat et elle en fut un peu gênée, d'abord.

En dépit de son intention de rompre tous liens avec son mari, cette précipitation des événements la mettait mal à l'aise.

Cependant, après une nuit blanche passée à réfléchir, elle décida de ne pas désobliger la chance qui la favorisait véritablement.

On lui avait dit:

— C'est une situatiion inespérée: la vendeuse qui est depuis cinq ans dans cette librairie, vient de faire un héritage. Elle partira aussitôt que sa remplaçante sera arrivée. Par ce temps de crise, c'est un hasard bien rare que de rencontrer un emploi libre, juste quand on en a besoin!

Et Noële se rendit à d'aussi bonnes raisons. Elle alla à Cannes, vit la librairie et s'entretint avec le commerçant qui la dirigeait et qui tout de suite fut charmé de l'érudition que montrait Noële en matière de bibliothèque.

Ils s'entendirent si bien que l'orpheline décida, sans tarder, d'accepter cette place qui lui tombaiit du ciel.

Mieux même, il fut convenu, entre elle et la vendeuse qu'elle allait remplacer, qu'elle prendrait le petit logement de celle-ci, ce qui lui éviterait la peine de chercher une chambre meublée ou d'aménager un appartement vide.

Quelques centaines de francs payèrent le modeste mobilier de l'ancienne employée et, en moins d'une demi-journée, sans peine et comme si un dieu complice avait aplani pour elle toutes les difficultés, l'orpheline se trouva en possession d'un emploi sérieux et d'un petit logis, assez agréablement situé, qu'elle pouvait occuper tout de suite, sans attendre.

Noële rentra à Nice, un peu étourdie par la rapidité des événements qui la menaient plutôt qu'elle ne les guidât, mais bien décidée, cependant, à poursuivre l'aventure.

On était au samedi et il avait été convenu qu'elle prendrait son service à la librairie le lundi matin; il lui fallait donc profiter de la journée dominicale pour faire ses malles et les transporter à Cannes.

Elle devait aussi régler son compte à l'hôtel, puis prévenir son mari du changement qu'elle apportait dans sa vie et qui allait mettre fin à leurs relations.

Il nous faut reconnaître que c'état cette dernière tâche qui lui coûtait le plus à remplir.

Néanmoins, elle n'hésitait pas, et il ne lui apparaissait pas qu'elle eût encore à tergiverser.

Elle s'efforçait, au contraire, de se persuader que l'année passée à Montjoya ne devait être pour elle qu'une mauvaise page dans sa vie. Elle s'estimait même loyale vis-à-vis du châtelain, en disparaissant spontanément de son horizon; et elle admettait qu'hormis son départ volontaire, elle n'avait pas de devoirs particuliers à remplir vis-à-vis de lui.

Sa raison protestait bien un peu quand eltenait un tel langage: Yves le Kermeur avait toujours été très bon pour elle. S'il n'avait pas agi au nom d'un autre, elle lui aurait dû, une reconnaissance infinie.

« Mais, puisque je n'ai pas compté pour lui...»

C'était toujours à ce point névralgique que la ramenaient toutes ses réflexions.

Il y avait aussi dans sa conscience, une petite voix qui protestait énergiquement, bien que Noële s'efforçât de ne pas l'entendre.

« Tu es sa femme... devant les hommes!... devant les hommes! »

Et ce juge secret qui s'insurgeait et admonestait, avait des arguments bien désagréables contre lesquels la raison féminine luttait difficilement:

« Voyons, est-ce que cela pouvait compter réellement, un mariage comme le sien? Ne reposait-il pas sur une erreur de personne, sur une tromperie, son mari l'ayant volontairement épousée pour un autre.»

Mais c'était justement contre cette interprétation du mariage que la voix intime se dressait le plus.

« Toi, tu ne t'es pas mariée avec un autre. Celui à qui tu as juré fidélité et amour, est bien celui dont tu portes le nom... celui que tu veux quitter... Il a pu manquer à ses devoirs; cela te donne-t-il vraiment le droit de manquer aux tiens?»

L'argument ne laissait pas Noële indifférente, mais elle le tournait illogiquement en sa faveur, estimant qu'il lui apportait un encouragement:

« Je ne faillirai pas à ma promesse, puisque jamais je n'aimerai un autre homme... que je demeurerai enchaînée à mon mari, sans accepter de m'évader de ces liens contractés librement devant Dieu.»

Et, vraiment, Noële triomphait quand elle se répétait:

« Je le libère de ma présence qu'un autre lui a imposée malgré lui!... Yves ne m'est rien... pas plus que ne l'a été son frère! S'il y avait eu le moindre lien d'amour entre nous deux, je serais demeurée fidèle à ce lien... fût-il une utopie... D'ailleurs, mon mari l'a bien senti puisqu'il m'a laissée partir sans chercher à me retenir... Il se rendait compte lui-même qu'en réalité nous étions deux étrangers.»

(A suivre)

Nos livres.

(En vente au bureau du journal)

Le Problème de la vie devant la raison et le catholicisme, par Louis Sullerot, prof. à l'Ecole de St-François de Salle de Dijon. Prix fr. 3.50.

Essai de monographie de Sierre, par l'abbé J.-E. Tamini. Prix fr. 2.50.

La Contrée d'Ayent, par le P. Sulpice Crettaz, capucin. Prix fr. 3.50.

Les Plantes bienfaisantes. Etudes de 120 plantes médicinales, reproduites en couleurs par Camille Droz. Prix fr. 4.75.

Les Mystères de la nature. Guide pratique agricole. Prix fr. 1.—.

La Faillite de Dieu? Par Léon Gallois. Prix fr. 3.50.

Comment j'opère pour découvrir de près ou a distance: sources, métaux, corps cachés, maladies, par l'abbé Mermet. Prix 5 francs.